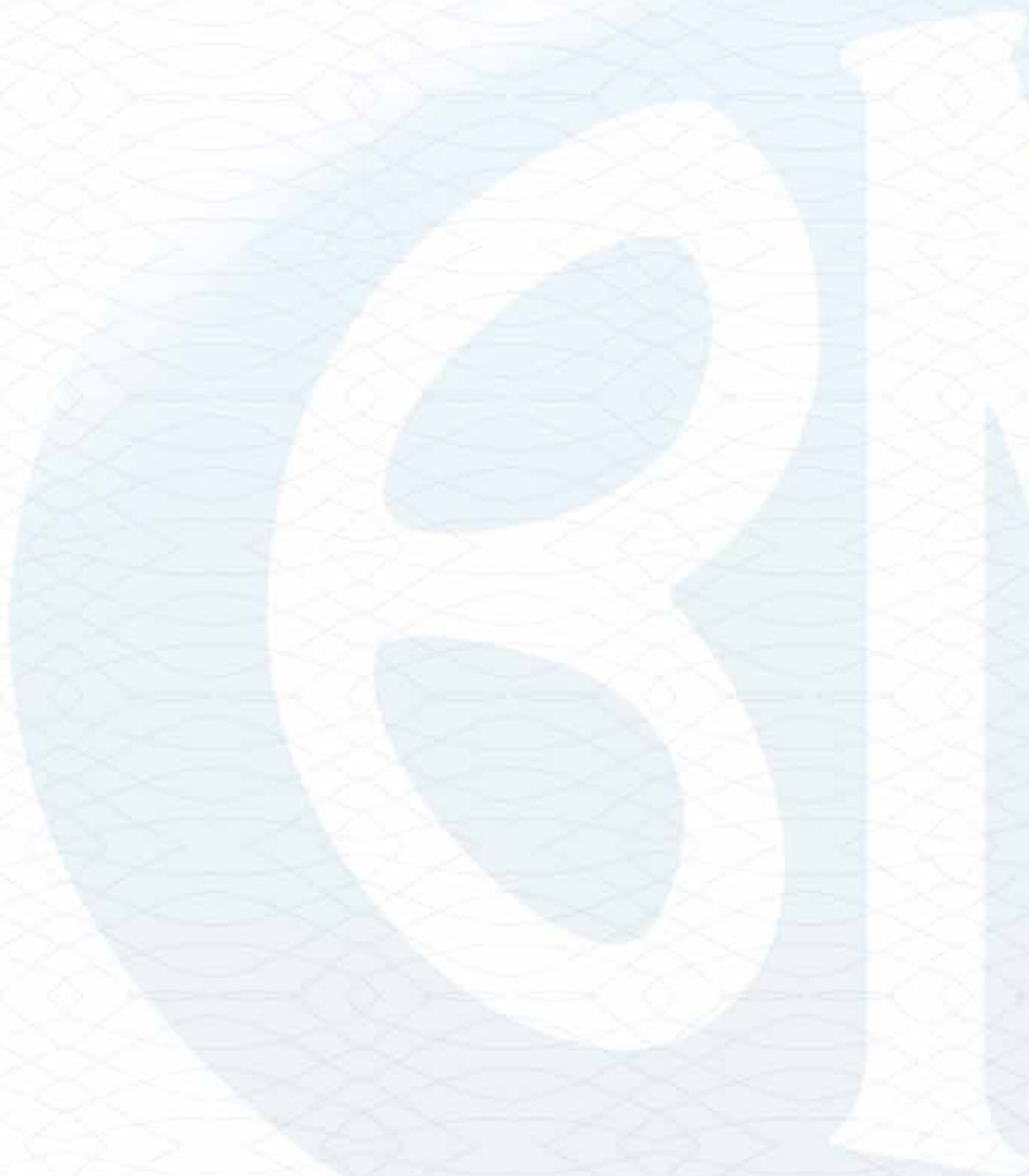


Sommaire

	Pages
Message du Vice-Président du Conseil d'Administration	3
I.- Hommage à Guiteau Toussaint	6
I.-1 <i>Un homme, un idéal, une vision</i>	7
I.-2 <i>Résultats de la BNC sous la présidence de Guiteau Toussaint</i>	11
I.-3 <i>Témoignages</i>	14
II.- Rapport de Gestion 2010-2011	18
II.-1 <i>Profil Institutionnel</i>	19
II.-2 <i>Organisation et Fonctionnement</i>	21
II.-3 <i>Environnement Macro Économique</i>	27
II.-4 <i>Réalisations de l'exercice 2010-2011</i>	31
II.-5 <i>Résultats Financiers et Analyse</i>	38
II.-6 <i>Rapport des Vérificateurs Indépendants</i>	43
Liste des différents Conseils d'Administration (1979 - 2011)	96



BA



Jean Philippe Vixamar,
Vice-Président

Message

du Vice-Président du Conseil d'Administration

Mesdames & Messieurs,

Fidèle à la tradition de transparence instaurée depuis sa restructuration, il y a plus de 10 ans, le Conseil d'Administration de la Banque Nationale de Crédit (BNC) présente le rapport annuel 2010-2011. Ce rapport s'inscrit dans un contexte particulier et poursuit un double objectif. Premièrement, le Conseil consacre une partie du rapport à la mémoire de Guiteau Toussaint, l'architecte de la renaissance, de la restructuration et de la modernisation de la BNC, décédé le 12 juin 2011. Ensuite, le Conseil rend compte de la gestion de la Banque au cours de l'exercice fiscal 2010-2011.

Les mots ne suffisent pas pour vanter les qualités exceptionnelles de ce grand gestionnaire. Ceux qui l'ont connu et apprécié, ses amis, ses collègues et compagnons de travail ont témoigné des valeurs hors pairs de ce visionnaire. Loin de reprendre les longs et éloquents discours, ce rapport retrace en survol, son œuvre pendant ses douze ans à la présidence de la BNC.

En mars 1999, Guiteau Toussaint laissa son poste de Directeur Général du Ministère de l'Economie et des Finances pour prendre les commandes du Comité Provisoire de Contrôle et de Restructuration de la BNC, deuxième version. Tous les indicateurs financiers de la BNC étaient en rouge. Entouré d'une équipe dévouée à la cause de la Banque, M. Toussaint s'est mis rapidement au travail et a réussi avec brio cette mission que plus d'un croyaient impossible. En 2007, un second défi de taille l'attendait, celui de sauver le système bancaire haïtien et de protéger les intérêts des déposants de la Société Caraïbéenne de Banque (SOCABANK). Cette opération, ne s'est pas réalisée sans difficulté, en raison des risques liés à la taille de la SOCABANK, à la mauvaise qualité de ses actifs et à la différence de culture des deux banques.

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport annuel 2010-2011 porte l'empreinte de Guiteau Toussaint. Le Conseil d'Administration est heureux d'annoncer un profit annuel de 215,3 millions de gourdes, soit l'équivalent de 5 millions de dollars américains pour l'exercice. Le résultat d'exploitation de la BNC a enregistré une hausse de 3% par rapport à 2010. Ce qui témoigne d'une bonne performance financière, résultant en grande partie des efforts d'assainissement du portefeuille de prêts et d'un contrôle rigoureux des charges financières et d'exploitation. La BNC a pu aussi améliorer sa santé financière à différents niveaux, notamment :

- La qualité du portefeuille de prêts, dont le taux d'improductivité est passé de 10.74% au 30 septembre 2010 à 9.48% au 30 septembre 2011 ;
- La taille du bilan passant de 22.07% au 30 septembre 2010 à 23.12% au 30 septembre 2011 par rapport au secteur bancaire ;
- La part de marché des dépôts totaux, passant de 21.88% au 30 septembre 2010 à 23.45% au 30 septembre 2011.

Il convient aussi de souligner les réalisations suivantes :

- La réouverture de la succursale de Delmas II, logeant aussi le service de prêts aux agents de la Fonction Publique « Krédi Pa'm » en octobre 2010 et l'ouverture d'une nouvelle succursale à Delmas 32 en décembre 2010. Le Conseil d'Administration travaille activement à la réhabilitation d'autres succursales affectées par le séisme ainsi qu'à leur redéploiement dans la zone métropolitaine de Port-Au-Prince. Il importe de résoudre définitivement le problème de longues files d'attentes résultant principalement de la réduction de la capacité d'accueil des succursales de la zone métropolitaine depuis le 12 janvier 2010 ;
- Le programme de prêts au logement connu sous le nom, « Kay Pa'm », destiné aux Agents de la Fonction Publique, aux Cadres du secteur privé des affaires et aux Socio Professionnels, a été lancé officiellement le 19 juillet 2011. Réalisé en partenariat avec la Banque Populaire Haïtienne (BPH), ce programme à haute portée sociale est rendu possible grâce à l'appui de la Banque de la République d'Haïti (BRH). Ses principales caractéristiques sont les suivantes :
 - Un taux d'intérêt fixe de 8% sur les 10 premières années du prêt ;
 - Un apport initial faible (10 à 15 %) du coût ;
 - Une durée de remboursement allant jusqu'à 360 mois ;

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Administration a pris l'engagement de perpétuer l'œuvre de modernisation et de rentabilisation de la BNC, initiée par Guiteau Toussaint. Le Conseil d'Administration est conscient de l'ampleur de la tâche à accomplir. La capacité opérationnelle de la BNC sera renforcée à partir de l'exercice fiscal 2011-2012. Le Conseil d'Administration poursuivra le programme visant notamment :

- L'amélioration de la qualité des produits et services à la clientèle ;
- Le développement d'un portefeuille de crédit sain et adéquatement garanti ;
- La diversification des principales sources de revenus de la Banque ;
- Le renforcement des capacités technologiques et de communication ;
- La formation continue du personnel et l'amélioration de leur qualité de vie ;
- La réhabilitation et le redéploiement du réseau des succursales.

Je ne terminerai pas ces propos sans remercier de façon spéciale, au nom du Conseil d'Administration, les cadres et employés ainsi que tous les clients de la Banque de leur confiance et de leur fidélité. Que toutes celles et tous ceux qui ont témoigné à la BNC et à la famille Toussaint leur sympathie à l'occasion de son départ tragique, trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude !

Merci !



Jean Philippe Vixamar



Hommage à Guiteau Toussaint

Guiteau Toussaint, un homme, un idéal, une vision

L'HOMME

Le 5 Mai 1954 est né Guiteau TOUSSAINT à Terrier Rouge dans le Département du Nord'Est d'Haïti. Il a fait ses études primaires à Ouanaminthe chez les Frères de l'Instruction Chrétienne et ses études secondaires au Lycée Toussaint Louverture à Port-au-Prince. Après son succès aux examens du Bac I et II section A, il s'est orienté vers la comptabilité et la gestion à l'INAGHEI.

Aussitôt ses études de comptabilité achevées, il est embauché comme Comptable à l'Institut de Développement Agricole et Industriel (IDAI) devenu par la suite la Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAI). Il a gravi les échelons et a occupé le poste de Directeur Administratif et Financier. A la fermeture de la BNDAI, il a été retenu à la Direction de Programmation du Ministère de l'Economie et des Finances où il a bénéficié de promotions pour atteindre le rang de Directeur Général. En Mars 1999, il est nommé Président du Comité Provisoire de Contrôle et de Restructuration de la Banque Nationale de Crédit (BNC), puis, Président du Conseil d'Administration en Août 2001, poste occupé avec brio, jusqu'à sa mort le 12 Juin 2011.

L'homme, orgueilleux
des meilleurs résultats,
avait le goût de
l'excellence.

Très soucieux des membres de sa famille, Guiteau partageait souvent avec ses amis et ses proches collaborateurs les progrès de ses enfants ainsi que la bonne éducation et la surveillance octroyées par leur mère. Sur son visage reflétait la joie indicible après sa participation à une graduation de ses enfants au collège. Préoccupé par leur réussite, il donnait suite favorable aux requêtes de toute sorte dans les limites de ses possibilités. Il parlait également de sa mère qu'il aimait et honorait éperdument. Il répétait souvent les conseils prodigués par ses frères et sœur relatifs à sa sécurité en Haïti.

Homme simple, courtois et respectueux, Guiteau conservait les relations amicales en dépit de ses lourdes responsabilités. Il avait des mots aimables pour chacun de ses amis. Il les rencontrait à des occasions particulières et parfois les aidait à surmonter certaines difficultés. Il leur téléphonait pour maintenir le contact et rafraîchir l'amitié.

A l'Association Professionnelle des Banques (APB) où il occupait le poste de Vice Président, il attirait l'attention des membres par la profondeur de ses remarques et ses interventions allaient toujours dans le sens de la conciliation et du respect des règles du jeu. Très affable, il leur témoignait de la sympathie.

Avec les employés de la BNC, il était très accommodant et ses observations directes très rares. Il donnait la priorité à la hiérarchie administrative mais, les collaborateurs du Conseil d'Administration, les cadres de Direction l'abordaient avec facilité et les conversations engagées étaient alimentées dans le respect mutuel. Le ton pouvait changer un peu, au moment d'entretenir les cadres des risques du métier de banque, du respect scrupuleux des règlements intérieurs, du code d'éthique et des procédures de l'Institution. Il était épris du degré d'atteinte des objectifs fixés à chaque Direction, chaque succursale. Il réprimandait sévèrement les écarts liés à la procédure et à l'éthique. La Banque réitérait-il souvent est une machine à risque.

Guiteau Toussaint traitait ses supérieurs hiérarchiques avec déférence. Il est le prototype du fonctionnaire modèle. Homme cultivé, réservé, propre, il détestait et méprisait la corruption. Il repoussait les sollicitations contraires à la loi, aux intérêts de l'Etat haïtien et de la Banque. Il conduisait les meilleures négociations au bénéfice de la BNC. L'homme, orgueilleux des meilleurs résultats, avait le goût de l'excellence.

UN IDEAL

Le passage de Guiteau Toussaint à la tête du Conseil d'Administration de la Banque Nationale de Crédit (BNC) a permis à tout un chacun de déceler comment une attitude d'esprit peut contribuer à l'amélioration de la vie de l'homme dans une société. Dans l'imaginaire du public haïtien, l'autre banque qu'est devenue la BNC est l'œuvre d'une personne incarnant un caractère orienté vers un idéal de beauté, de confort et de l'irréprochable. Pour Guiteau, l'image de la Banque doit être exempt de souillure. Perception vaut fait, répétait-il souvent et le service efficace à la clientèle était le leitmotiv. Il a lutté continuellement en vue de faire atterrir ses idées dans l'ordre pratique de la Banque en multipliant les réunions, en créant et en animant des comités de direction chargés d'étudier, d'analyser et d'évaluer périodiquement les opportunités et les risques inhérents aux opérations bancaires. De plus, il a établi progressivement une structure solide au bénéfice des clients.



Il a débuté par la rénovation des locaux et la standardisation des services à travers l'ensemble des succursales du pays. L'automatisation des opérations, l'intégration du système mondial de télécommunication financière et interbancaire (SWIFT), l'augmentation du nombre des succursales, particulièrement l'ouverture de la succursale virtuelle à partir du site Web www.bnconline.com, sont autant de moyens mis à la disposition de la clientèle pour des services de proximité.

Grand financier haïtien, Guiteau Toussaint s'est distingué par les innovations suivantes :

- Banque du Dimanche qui a permis aux clients de profiter d'un horaire d'ouverture des portes plus flexible. Soit sept (7) jours de service par semaine.
- Kredi Pa'm mis à la disposition des employés de la fonction publique en vue de la satisfaction de leur besoin en moyens de paiement sous forme de prêt à la consommation à moindre coût, sur une durée de remboursement plus longue.
- Assurance BNC qui donne aux clients la possibilité de sécuriser leur habitation, leur entreprise, leur véhicule, leur investissement et surtout le remboursement d'un prêt après le décès et la couverture d'une prévoyance familiale.
- Pataje milyon accrédite les clients détenteurs de compte d'épargne, gagnant dans des tirages organisés, à recevoir leur part dans les bénéfices nets de la Banque sous forme de chèque ou de biens à la consommation.
- Plaques Honneur et Mérite et remise de certificat sont destinés aux meilleurs clients pour leur fidélité envers l'Institution.
- Acquisition d'une Banque Commerciale privée SOCABANK en faillite technique. Par cette transaction, la BNC a pu éviter la perte de confiance des épargnants dans le système bancaire haïtien et empêcher au pays une crise financière aux conséquences incalculables. Parallèlement, la BNC a bénéficié des ressources humaines compétentes en vue de compléter celles qui étaient déjà en place ainsi qu'une direction de carte de crédit.
- Kay Pa'm est conçu après le séisme du 12 Janvier 2010 pour permettre à la population haïtienne de se procurer ou de construire des habitats décents, grâce à des prêts au logement à taux réduit sur une période de trente (30) années au plus. Par ce produit, la BNC entend révolutionner l'habitat en Haïti.

UNE VISION

Capitaine d'une équipe gagnante, Guiteau Toussaint avait en permanence, le souci d'améliorer la qualité des services offerts à la clientèle. Il recherchait du moderne à tout prix. Rénovateur, il faisait fi de tout ce qui est obsolète pouvant empêcher la performance de la BNC, appelée à jouer efficacement un rôle majeur dans la société haïtienne, à savoir : fournir à la communauté et à l'Etat des services complets de qualité pour leur plein épanouissement. Il acquiesçait à toutes les décisions susceptibles de contribuer à la protection de l'environnement.

**Le visionnaire avait
une foi sans borne dans
le pouvoir de l'esprit
et de l'opiniâtreté du
travail bien fait.**

Il évitait également l'érosion de la capacité financière de la Banque, parce qu'il voulait l'accroissement du patrimoine du propriétaire (l'Etat). Il entendait se conformer à la réglementation prudentielle et maintenir les indicateurs de performance dans les limites sectorielles et réglementaires dans le dessein de consolider le positionnement de la BNC dans le système bancaire.

Conscient des risques quotidiens de la Banque et surtout des risques liés à la gestion des situations particulières, Guiteau Toussaint était déterminé et voulait à tout prix, la promotion, l'organisation et le développement de la BNC comme modèle de réussite pour montrer à tous que le pays, en utilisant des hommes capables, motivés et honnêtes, peut connaître un décollage rapide.

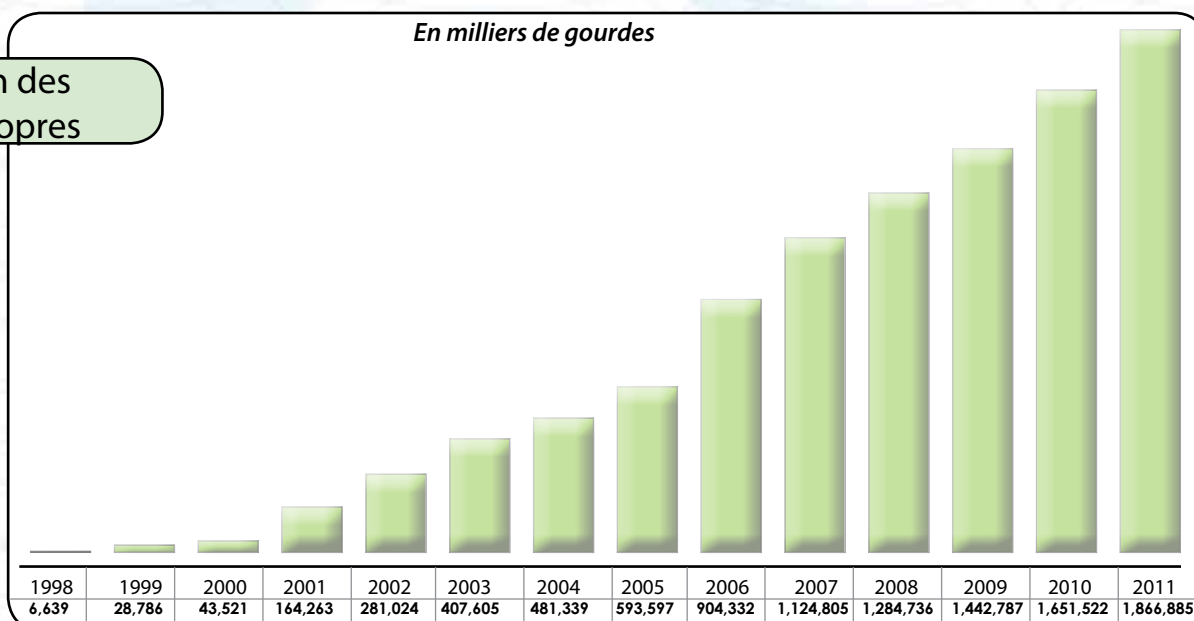
D'un leadership hors pair, le gestionnaire émérite, Guiteau Toussaint a conduit les grands dossiers à bon port particulièrement la restructuration et l'informatisation de la Banque, l'intégration des actifs et passifs de la SOCABANK et la reprise des activités post-séisme du 12 Janvier 2010. Le visionnaire avait une foi sans borne dans le pouvoir de l'esprit et de l'opiniâtreté du travail bien fait. Heureusement, Guiteau a eu le temps de faire école. Les disciples vont poursuivre ardemment le travail entamé, avec le flambeau de ses idéaux et surtout la mise en avant de sa grande vision.

En somme, les grands hommes ne meurent pas, ils passent de la célébrité à l'immortalité.

Résultats de la BNC sous la Présidence de Guiteau Toussaint

Évolution des Fonds Propres

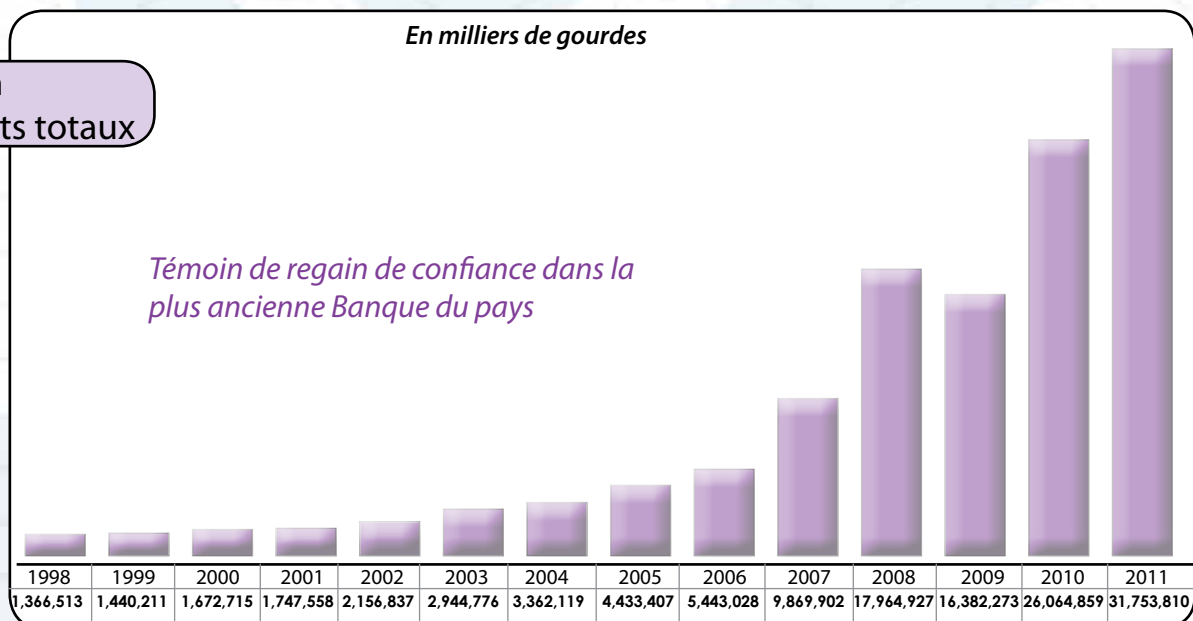
En milliers de gourdes



Évolution des dépôts totaux

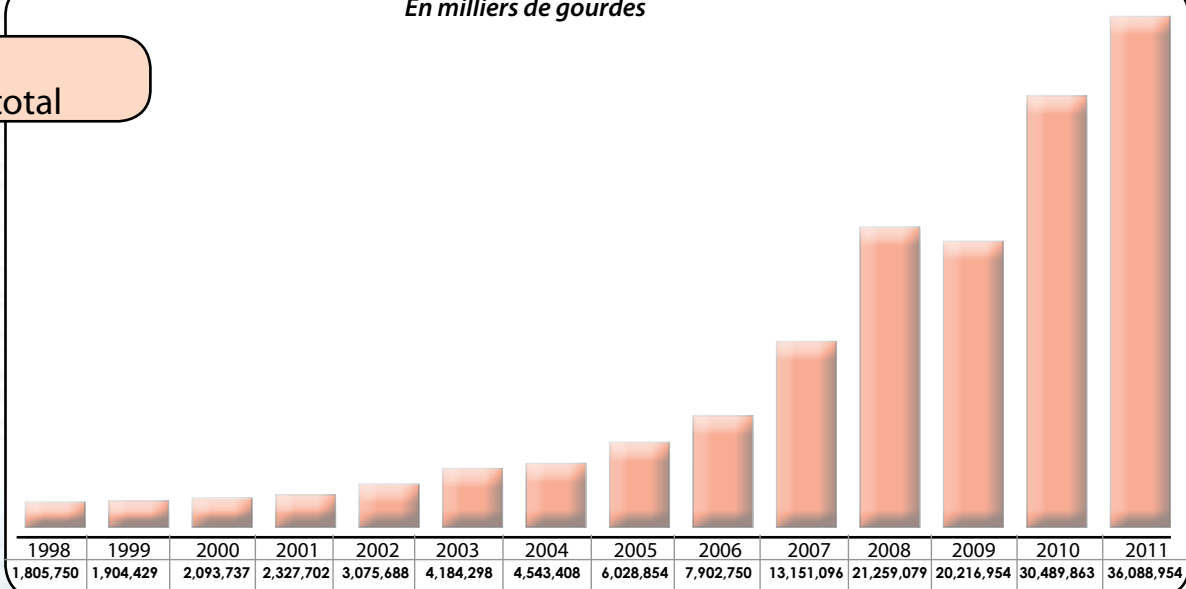
En milliers de gourdes

*Témoin de regain de confiance dans la
plus ancienne Banque du pays*

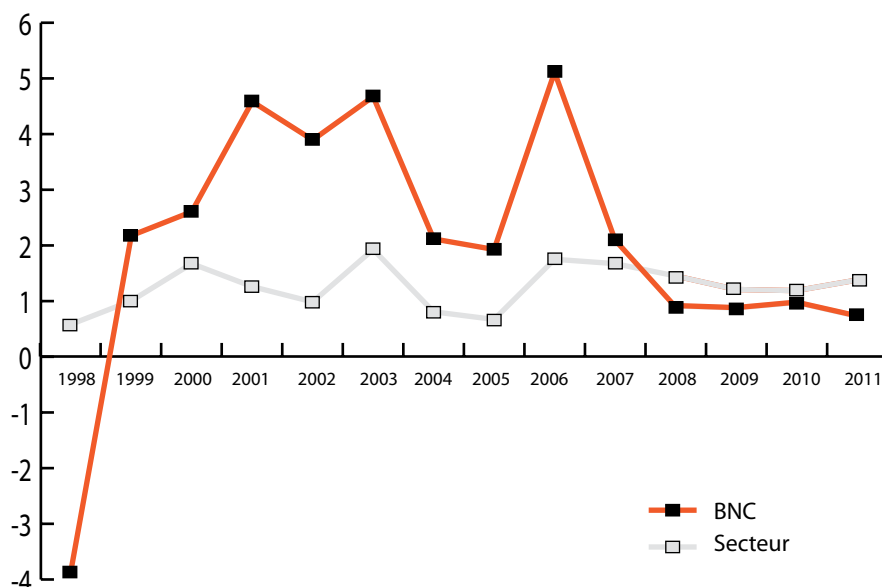


Évolution de l'actif total

En milliers de gourdes

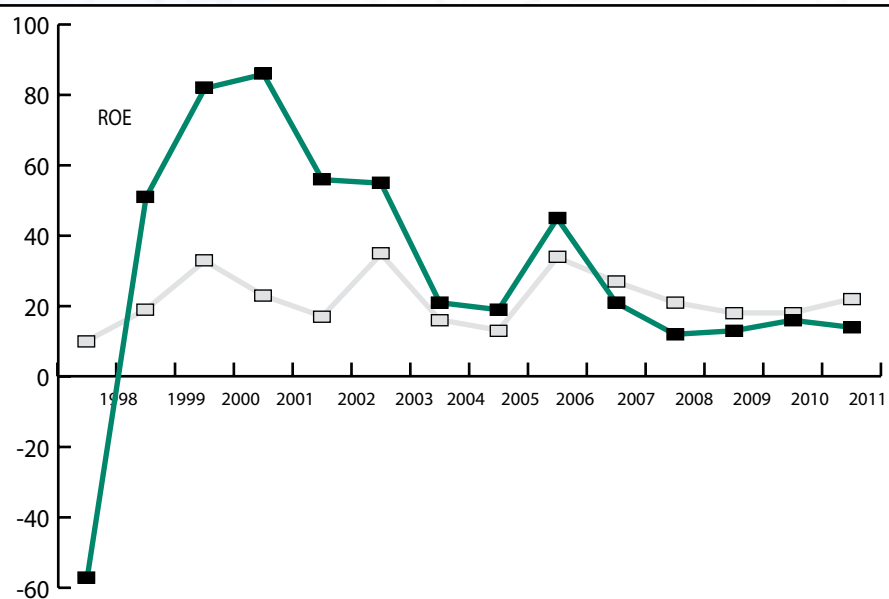


Rendement de l'actif



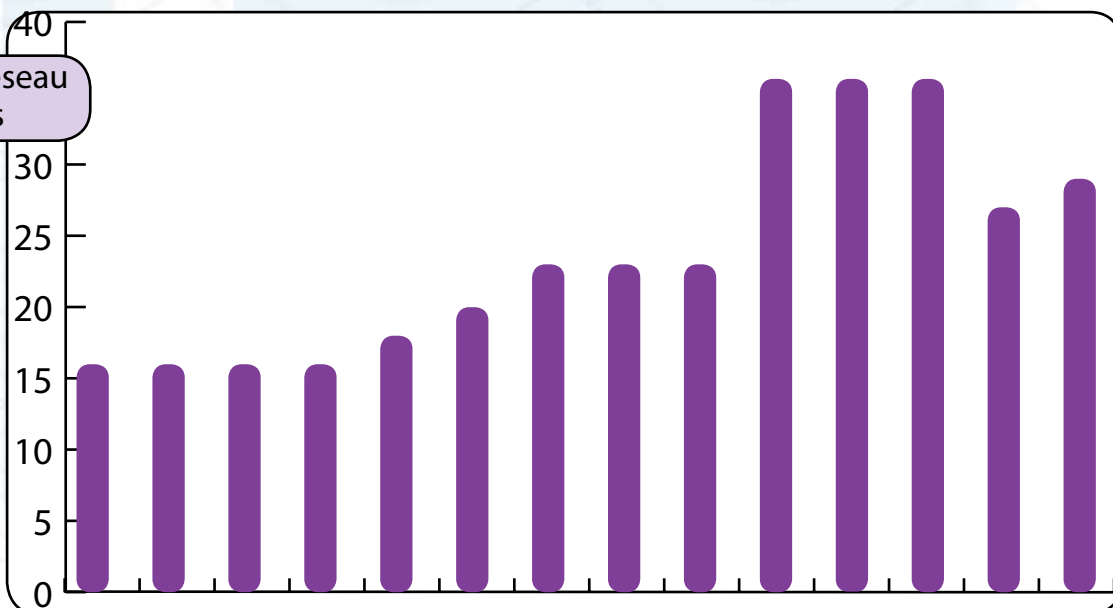
PERIODE	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
BNC (en %)	-3.86	2.18	2.61	4.59	3.90	4.68	2.12	1.93	5.12	2.10	0.86	0.87	0.97	0.72
SECTEUR (en %)	0.57	1.00	1.68	1.26	0.98	1.94	0.80	0.66	1.76	1.68	1.45	1.21	1.19	1.38

Rentabilité des fonds propres



PERIODE	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
BNC (en %)	-56.12	50.96	81.79	85.66	56.31	54.66	20.64	18.88	45.41	20.96	12.22	13.16	15.89	13.68
SECTEUR (en %)	10.13	18.48	32.78	23.16	16.94	35.00	15.10	12.77	34.17	27.13	21.65	18.27	18.44	22.17

Evolution du réseau des succursales



PERIODE	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre	16	16	16	16	18	20	23	23	23	36	36	36	27	29

I-3

Témoignages



Guiteau Toussaint était un remarquable fonctionnaire public, un grand banquier, un éminent entrepreneur... mais surtout un haïtien hors-pair. C'est pour cela que le Magazine MOMENTUM, à travers ce premier numéro, tient à rendre un hommage mérité à cette grande personnalité lâchement assassinée le 12 juin 2011. Enlevé trop tôt à l'affection de milliers d'haïtiens qui appréciaient son professionnalisme, son intelligence, sa simplicité et son leadership éclairé, Guiteau Toussaint a été un visionnaire inspiré et courageux comme il en existe très peu.

GUITEAU TOUSSAINT

Un géant du secteur bancaire est parti

Après de brillantes études classiques et universitaires en Haïti, notamment à l'INAGHEI, Guiteau Toussaint a connu une carrière exemplaire tant dans le secteur privé que public. Avec succès, il fut successivement Directeur financier de l'Institut de Développement Agricole et Industriel (IDAI) devenu par la suite, Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAI), Directeur Général du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), Président de la BNC. À sa mort, Guiteau Toussaint était également Vice-Président de l'Association Professionnelle des Banques et Vice-Président de la Société de Construction d'Immeubles et d'Ouvrages Publics SA (Société promoteur du projet Oasis). Comment ne pas tarir d'éloges sur la carrière fulgurante d'un «pur produit haïtien» lance l'économiste Kesner Pharel.

Ancien professeur d'Université, Guiteau Toussaint a présidé le 2ème Comité Provisoire de Contrôle et de Restructuration de la BNC à un moment où cette Banque tendait à disparaître. Sous sa présidence, la BNC a renoué avec la modernité, la performance et la rentabilité. Aujourd'hui, grâce à sa vision et ses compétences, la BNC est devenue la 3ème banque du système bancaire haïtien.

Sous sa gouvernance, la BNC a été mise sur la voie de la modernisation. De ce fait, Guiteau Toussaint a livré la guerre à la vétusté des locaux, à l'obsolescence des équipements, à l'usure des mobiliers. Il a lutté en 2005 pour la modification de la loi organique de 1979 et le relèvement du Capital de la BNC de 25 millions de gourdes à 500 millions de gourdes. Il a engagé des cadres compétents et réussi à implémenter une stratégie de pénétration de marché et de fidélisation de la clientèle. Homme d'ouverture, de dialogue et de consensus, Guiteau Toussaint a su imposer une discipline d'équipe qui demeure encore aujourd'hui...

Lors des émouvantes oraisons prononcées lors d'une cérémonie de recueillement en souvenir de Guiteau Toussaint, les personnalités qui l'ont connu et travaillé avec lui étroitement, tant dans le privé que le public lui ont rendu un hommage poignant et vibrant jusqu'à en faire pleurer l'assistance. Les intervenants ont vanté les qualités exceptionnelles d'un homme exceptionnel. De Fred Joseph et Ronald Baudin, anciens Ministres des Finances, à Charles Castel, Gouverneur de la Banque Centrale, en passant

par Maxime D. Charles, Président de l'Association Professionnelle des Banques, Olivier Barreau, PDG de AIC et Jerry Tardieu, PDG du groupe Oasis..., le cri est général. Pour eux, un géant est tombé laissant derrière lui une carrière rectiligne et intègre, le souvenir d'un homme dont l'amabilité autant que l'entregent étaient légendaires, un «archiver» qui aura mérité de la patrie !

En fait, Guiteau Toussaint portait deux chapeaux. Certes, en tant que Président de la seule banque commerciale d'état, il était un dirigeant d'Entreprise publique. Toutefois, le statut même de la BNC, gérée en tant que banque commerciale, fait de cette entité une entreprise financière à part entière à l'instar des autres banques privées du système.

D'aucuns rappellent que le succès de Guiteau Toussaint est dû entre autre à ses grandes qualités humaines et ses capacités de gérer de façon homogène un Conseil formé d'éminentes personnalités. Le succès de la BNC, on ne le dit pas assez souvent, c'est également l'action de forgerons exemplaires qui ont su former avec Guiteau une équipe soudée et gagnante... pour faire de la même institution une autre banque.

Quand il portait son chapeau d'investisseur privé, Guiteau Toussaint choisissait méticuleusement et prudemment les projets nationaux dans lesquels la BNC plaçait ses fonds oisifs. Avec lui, la BNC a consenti plusieurs investissements dans des projets privés d'envergure et créateurs d'emplois et de richesses. Guiteau Toussaint était soucieux que la BNC en tant que banque d'état puisse accompagner les entrepreneurs émérites pas seulement à travers des prêts classiques mais aussi à travers des prises de participation de la BNC à des projets jugés fiables et générateurs de retours intéressants. Le gestionnaire cartésien et pragmatique qu'était Guiteau Toussaint aimait rappeler que les dirigeants de pays en voie de développement avaient la responsabilité de s'assurer qu'il y ait un minimum possible de fonds oisifs dans les entreprises d'état. «Il y a tant à faire» aimait-il dire...

Le talent de Guiteau Toussaint, ses magnanimes réalisations, tant dans le privé que dans le public, font de lui un exemple pour les générations à venir et une fierté nationale !

Source : Jerry Tardieu, Magazine Momentum

“Guiteau est un produit de l'école haïtienne, Guiteau est un produit de la fonction publique haïtienne, la Banque qu'il nous a léguée en modèle est une institution de l'État Haïtien. Puisse l'exemple de cette belle vie qui vient de nous quitter, nous rappeler que notre système éducatif est générateur de grandes valeurs, Honneur à toi cher Guiteau, respect pour toi.”

Elizabeth D. Prével

“Au Ministère de l'Économie et des Finances, nous avons toujours été fiers de la qualité de travail fournie par ce grand serviteur de l'État. C'est donc un Ministre de l'Économie et des Finances, profondément affligé qui vient dire merci ce soir à Guiteau Toussaint, félicitations à Guiteau et rendre à sa mémoire un hommage mérité. Je garde de Guiteau, le souvenir d'un professionnel de grand calibre, un professionnel accompli, compétent et vertical, je garde de lui, le souvenir d'un ami sûr, aux grandes qualités humaines.”

Ronald Baudin
Ministre de l'Economie et des Finances

“Au cours d'une longue carrière qui l'a conduit de la BNDAI à la BNC en passant par le Ministère de l'Economie et des Finances, Guiteau s'est signalé par sa ténacité dans l'effort, sa patience dans la persévérance, sa prudence dans le dynamisme et surtout sa sagesse dans la gestion du succès”

Charles Castel
Gouverneur de la Banque de la République d'Haïti

“Serviteur public, Monsieur Toussaint était un modèle d'honnêteté et d'intégrité, doué d'un sens aigu du bien public, gestionnaire avisé, consciencieux et émérite, Monsieur Toussaint était un banquier hors pair et perspicace. Doté d'une grande vision de la finance nationale et internationale, Guiteau avait oeuvré en 2007 à la préservation de la stabilité et de l'équilibre du secteur financier haïtien tout en garantissant son développement.”

Jean Philippe Vixamar
Vice-président du Conseil d'Administration de la BNC

“Profondément bouleversé et choqué par cet acte barbare, le Conseil de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSA/CA) salue avec respect la mémoire de ce technocrate de grande lignée et ce grand commis de l'État en tenant compte de son parcours irréprochable au sein de l'Administration Publique Haïtienne...”

Arol Elie
Président du Conseil de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSA/CA)

“Un dirigeant de Banque d'État qui a servi son pays avec dignité, amour, intelligence et intégrité, ...”

Maxime Charles
Président
de l'Association Professionnelle des Banques (APB)

“C'est avec la plus vive émotion que les membres et le Conseil d'Administration de la AmCham saluent la mémoire de cet homme intègre dont la carrière doit servir d'exemple aux générations futures.”

Rick Hicks
Président AmCham

“ **H** aut fonctionnaire de l'État, **M**onsieur Toussaint a pris à coeur il y a douze ans la restructuration et la modernisation de la **B**anque qu'il dirigeait avec doigté, avec fermeté, avec loyauté, dans les règles de l'art. Ses efforts ont valu à cette banque la place enviable qu'elle occupe aujourd'hui dans le système bancaire.

Homme de parole, intègre et visionnaire, **M**onsieur Toussaint a su conquérir la communauté des affaires et en faire une partenaire privilégiée dans le cadre du processus de développement qu'il avait entrepris.”

Gilbert Bigio
Président du Conseil d'Administration de GB Group

“... **P**rendre l'exemple de Guiteau pour essayer, à un moment où le pays en a besoin, de montrer que ce modèle peut être appliqué pour permettre à nos institutions de réussir comme la **B N C** a réussi...

... **P**our porter les belles têtes, le réservoir humain que le pays possède, dans le secteur privé comme dans la fonction publique, à réfléchir à l'avancement de notre pays sur les plans économique, social et politique.”

Fred Joseph
Ancien Ministre de l'Economie et des Finances

“Guiteau Toussaint est le symbole de la loyauté, de la tolérance, du dépassement de soi, de l'amour du travail, du respect des autres, de la dignité, de l'humilité, de la fidélité et de la sagesse...”

Ginette Bonbon
Directeur des Opérations

“ Une colonne vient de tomber sous le poids des balles assassines... Je demeure persuadé que là où Guiteau est aujourd'hui, il va continuer à illuminer le chemin, non seulement de la **B N C**, ses dirigeants, ses employés, mais aussi et surtout il va continuer à illuminer le chemin de tous ceux qui veulent travailler pour le progrès d' **H** aïti. “

Olivier Barreau
Président Directeur Général
Alternative Insurance Compagnie (AIC)

“ Guiteau Toussaint a donné une bouffée d'oxygène à la **B**anque **N**ationale de **C**rédit (**B N C**) qui frôlait la catastrophe. Sa disparition constitue une perte énorme pour cette institution bancaire et pour tout le secteur en général.”

Jose Flécher, extrait du journal **Le Matin**
du vendredi 24 -jeudi 30 juin 2011

“Son nom et son esprit demeureront vivants parmi nous, certes nous ne pouvons pas parcourir le chemin qu'il a parcouru par ce qu'il a été une comète, un génie, un prédestiné, ce sont les dons que **D**ieu lui avait donnés.

Sa vision et son rêve continueront de ranimer les coeurs et les esprits de tous ceux qui, comme lui, se sont sacrifiés pour ce pays, tout en restant attaché à ses amis et à sa famille.”

Toussaint Hillaire
Un ami proche



Rapport de Gestion 2010-2011



Origines

La Banque Nationale de Crédit (BNC) est une Banque commerciale à caractère universel, propriété de l'Etat Haïtien. Elle a hérité de la branche commerciale de l'ancienne Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH), au moment de la séparation de cette dernière en août 1979 en deux (2) Institutions distinctes : la Banque de la République d'Haïti (BRH) et la Banque Nationale de Crédit (BNC). La BNC fonctionne depuis 32 ans sous ce label mais elle est la doyenne des Banques commerciales d'Haïti avec plus de 100 ans d'expérience.

Mission

Sa mission est d'effectuer toutes les opérations de banque, conformément au décret du 23 novembre 2005 modifiant la loi du 17 août 1979 créant la BNC.

Organisation

La BNC est dirigée par un Conseil d'Administration de cinq (5) membres, nommés par Arrêté Présidentiel, pour une période de 3 ans renouvelable. Il comprend : un Président, un Vice-Président, un Directeur Général et deux Membres.

Produits & Services

Les produits et services de la BNC sont fournis à travers un réseau de 29 succursales et sa succursale virtuelle sur son site web www.bnconline.com. La stratégie commerciale de la Banque est caractérisée par la qualité des produits et services offerts, la proximité, la rapidité et surtout la flexibilité dans son horaire de fonctionnement.

Ces produits et services comprennent :

- **La collecte et la gestion des dépôts** de tout type, en gourdes et en dollars US, à travers le réseau de la BNC pour compte de particuliers, d'entreprises commerciales ou industrielles, d'institutions financières, d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales.
- **Le crédit traditionnel** en gourdes et en dollars US avec ou sans décaissement de fonds à tous les secteurs de la vie nationale suivant leurs besoins commerciaux, résidentiels et de consommation.
- Le programme spécial de prêt au logement baptisé " **Kay Pa'm** "
- **L'émission de cartes** de crédit et de cartes prépayées locales et internationales en gourdes et en dollars US.
- **Les opérations d'achats et de ventes de devises** (dollars US, Euros). Elles s'effectuent sous forme directe ou indirectes à travers tout le réseau de succursales, dans le respect des lois en vigueur.
- **Les virements et transferts de fonds** dans le pays à travers le Système de Paiement Interbancaire Haïtien (SPIH) géré en partenariat avec la Banque de la République d'Haïti (BRH) et à l'étranger via le SWIFT.
- **La Bancassurance**. Depuis deux ans, la BNC est devenue la première banque haïtienne à commercialiser des produits d'assurance.
- **Le transport de fonds**
- **L'exécution de payroll d'entreprises**



Organisation et Fonctionnement

Le Conseil d'Administration

La Banque Nationale de Crédit (BNC) est administrée et gérée par un Conseil d'Administration de cinq (5) membres nommés par Arrêté Présidentiel, ratifié par le Sénat, pour une période de trois (3) ans renouvelable. Au 30 septembre 2011, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- 1 / Jean Philippe Vixamar
- 2 / Joseph Edy Dubuisson
- 3 / Angeline Renée Dominique
- 4 / Fernand Robert Pardo

Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre



Jean Philippe Vixamar



Joseph Edy Dubuisson



Angeline Renée Dominique



Fernand Robert Pardo

Les Comités

Ils sont au nombre de sept (7) :

- Le Comité de Direction ;
- Le Comité de Crédit ;
- Le Comité de Trésorerie (Actif/ Passif);
- Le Comité d'Audit;
- Le Comité de Planification Stratégique;
- Le Comité de Pilotage Informatique;
- Le Comité de Sécurité et de Déontologie.

Ces comités ont été institués pour faciliter le bon fonctionnement de la Banque. Ils se réunissent régulièrement pour étudier, analyser et évaluer les opportunités ainsi que les risques inhérents aux opérations de la Banque. A l'exception du Comité de Crédit qui existait depuis la création de la Banque, les six (6) autres comités sont des acquis de la restructuration.

Les Bureaux spécialisés

Deux Bureaux spécialisés sont rattachés directement au Conseil d'Administration. Il s'agit du Bureau du Contrôleur qui remplit les fonctions d'audit interne et de conformité et le Bureau du Contentieux jouant le rôle de Conseiller Juridique et traitant des affaires contentieuses de la Banque.



De la gauche vers la droite

Rose Bianca Jean Mary

Denis Content

Me Marie Marlaine Cyrill

Assistant Directeur

Contrôleur Général

Directeur

• Bureau du Contrôleur

• Bureau du Contrôleur

• Bureau du Contentieux

Les Directions & Unités.-

Elles sont au nombre de 14, réparties comme suit :

Les Directions et Unités Commerciales : la Direction des Opérations, la Direction du Crédit, la Direction des Opérations Internationales et du Change, la Direction des Opérations de la Carte BNC, la Direction du Marketing et des Relations Publiques, la Direction de l'Administration de Crédit, l'Assurance BNC, l'Unité des Biens Hors Exploitation, l'Unité de Recouvrement.



De la gauche vers la droite

Hugues BERNARD	Directeur	• Direction Marketing & Relations Publiques
Laurence POMPEE	Assistant Directeur	• Direction Marketing & Relations Publiques
Emmanuelle C. JEAN-BART	Directeur a-i	• La Carte BNC
Rose Mie Raymonde DENOT	Assistant Directeur	• Recouvrement
Ivicat PIERRE	Responsable	• Assurance BNC
Lionel A.GUILLAUME	Directeur	• Direction du Crédit
Marie Sonie DARDIGNAC	Assistant Directeur	• Direction du Crédit
Josette JUSTE	Assistant Directeur	• Direction des Opérations Intlles & du Change
Pathel PAUL	Assistant Directeur	• Direction des Opérations
Serge RINCHERE	Assistant Directeur	• Direction des Opérations

Les Directions et Unités Techniques : la Direction des Ressources Humaines, la Direction Administrative, la Direction Financière, la Direction de Technologie et de l'Informatique, l'Unité Organisation et Méthode.



De la gauche vers la droite

Eric FRANCOIS	<i>Directeur</i>	• Direction Financière
Lunes Pierre JÉRÔME	<i>Assistant Directeur</i>	• Direction Financière
Willio AUGUSTIN	<i>Assistant Directeur</i>	• Direction Financière
Hans Alphonse DESULME	<i>Assistant Directeur</i>	• Direction de Technologie et Informatique
Marie-Edouard REBU	<i>Directeur</i>	• Administration du Crédit
Jeannine JEAN BAPTISTE	<i>Assistant Directeur</i>	• Administration du Crédit
Marie Andrée BARIL	<i>Directeur</i>	• Direction Administrative
Marie Stéline BERTRAND	<i>Assistant Directeur</i>	• Direction Administrative
Margareth BONHOMME	<i>Responsable</i>	• Unité Organisation et Méthode
		• Recherche et Développement
Lesly AUGUSTE	<i>Assistant Directeur</i>	• Direction Technologique et Informatique
Chantal S. HILAIRE	<i>Assistant Directeur</i>	• Direction des Ressources Humaines
Joseph Joucov SAINTIL	<i>Directeur</i>	• Direction des Ressources Humaines
Marie Margaret HALABY	<i>Assistant Directeur</i>	• Direction des Ressources Humaines
Margalie DORCELLUS	<i>Assistant Directeur</i>	• Unité Organisation et Méthode
Guéla JEAN JACQUES	<i>Assistant Directeur</i>	• Direction de Technologie et Informatique

Coordonnées Importantes

Siège Principal

103, angle Rue des Miracles et Du Quai,
Port-au-Prince, Haïti
BP 1320 HT 6110
Téléphones : (509) 2999-4006 / 2816-0006 / 2999-4014 /
2816-0014

SWIFT CODE : BNCHHTPPXXX

Site Web : www.bnconline.com

Directions & Unités Commerciales

Direction du Crédit

Téléphones : (509) 2816-0010 / 2999-4010 / 2816-0000

Direction des Opérations

Téléphones : (509) 2816-0011 / 2999-4011

Direction des Opérations Internationales et du Change

Téléphones : (509) 2816-0012 / 2999-4012

Direction du Marketing et des Relations Publiques

Téléphones : (509) 2816-0040 / 2999-4040

Assurance BNC

Téléphone : (509) 2816-0049 / 2299-4130 / 2299-4131

Direction des Opérations de la Carte BNC

Téléphones : (509) 2999-4013 / 2816-0013

BNC à l'écoute

Téléphones : (509) 2949-2121 / 38 80 66 80

Autres

Unité des Biens Hors Exploitation

Téléphone : (509) 2816-0051

Bureau du Contentieux

Téléphones : (509) 2816-0004

RESEAU DE SUCCURSALES

Zone Métropolitaine de Port-Au-Prince

Carrefour (Côte Plage)* 2999-4024 / 2816-0024	Lalue* 2999-4019 / 2816-0019
Carrefour * (Arcachon 32) 2999-4025 / 2816-0025	Delmas 52* 2999-4021 / 2816-0021
Pétion-Ville I*, Rue Panaméricaine 2999-4016 / 2816-0016	Parc Industriel 2999-4022 / 2816-0022
Place Boyer* 2999-4018 / 2816-0018	Croix des Missions* 2999-4023 / 2816-0023
Choucounne Plaza* 2999-4017 / 2816-0017	Croix des Bouquets* 2999-4026 / 2816-0026

Villes de Province

Aquin 65, Place d'Armes 2999-4041 / 2816-0041	Jérémie 15, Rue Destinvill Martineau 2999-4044 / 2816-0044
Cap-Haïtien* Rue du Quai, 13 et 14 2999-4029 / 2816-0029	Ouanaminthe Angle Rues Hispaniola et Papa Jacques 2999-4032 / 2816-0032
Cayes I* 23, Rue du Quai 2999-4042 / 2816-0042	Miragoâne 65, Grand'Rue 2999-4038 / 2816-0038
Cayes II 2999-4043 / 2816-0043	Port de Paix 22, Angle Rues Notre Dame et Sylvain 2999-4030 / 2816-0030
Fort-Liberté Rue Saint Charles 2999-4031 / 2816-0031	Petit-Goâve 3, Rue du Quai 2999-4037 / 2816-0037
Léogâne* 2999-4028 / 2816-0028	Jacmel 31, Avenue de la Liberté 2999-4036 / 2816-0036
Gonaïves 6, Angle Rues Anténor Firmin et St Jean 2999-4034 / 2816-0034	Saint-Marc* 284, Angle Rues Louverture et S. Laurent 2999-4035 / 2816-0035
Hinche 23, Blvd Jean-Jacques Dessalines 2999-4033 / 2816-0033	Fonds Des Nègres Route Nationale #2 2999-4039 / 2816-0039
Cabaret Route Nationale #1 2999-4027 / 2816-0027	

* Banque du Dimanche

Environnement économique

L'économie haïtienne a affiché une meilleure performance au cours de l'exercice fiscal 2010-2011, comparé à 2009-2010. Une reprise de l'activité économique, quoique modeste, a été enregistrée, en dépit de l'impact de la morosité de l'économie internationale et de la longue transition politique en Haïti. Les objectifs fixés n'ont pas été atteints mais, il y a lieu de souligner des réalisations positives, comme:

- l'augmentation du niveau des réserves nettes de change, favorisée par l'effet combiné de l'afflux de capitaux extérieurs et du ralentissement du rythme de croissance des importations;
- l'expansion du crédit bancaire résultant des mesures adoptées par la Banque Centrale de la République d'Haïti (BRH) qui ont fait chuter les taux d'intérêt.

PRODUIT INTERIEUR BRUT

Selon les données de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), le Produit Intérieur Brut (PIB) à prix constant s'est accru de 5.6% en 2010-2011 après la chute de 5.4% enregistrée en 2009-2010. La croissance du PIB réel a été soutenue principalement par la demande externe et l'investissement global qui ont progressé respectivement de 18% et de 9%.

Offre et Demande globales à prix courant (En millions de Gourdes)

PRIX COURANTS	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011 P
PIB	168,035	197,138	220,110	250,590	266,559	264,039	297,687
IMPORTATION	72,243	88,769	89,179	109,215	114,048	164,454	164,045
TOTAL	240,278	285,907	309,289	359,805	380,607	428,493	461,732
CONSOMMATION	170,614	199,482	212,654	255,646	269,640	328,993	337,701
INVESTISSEMENT	46,072	57,861	67,092	72,281	73,161	67,154	83,338
EXPORTATION	23,592	28,563	29,543	31,878	37,806	32,346	40,693
TOTAL	240,278	285,907	309,289	359,805	380,607	428,493	461,732

P : Provisoire

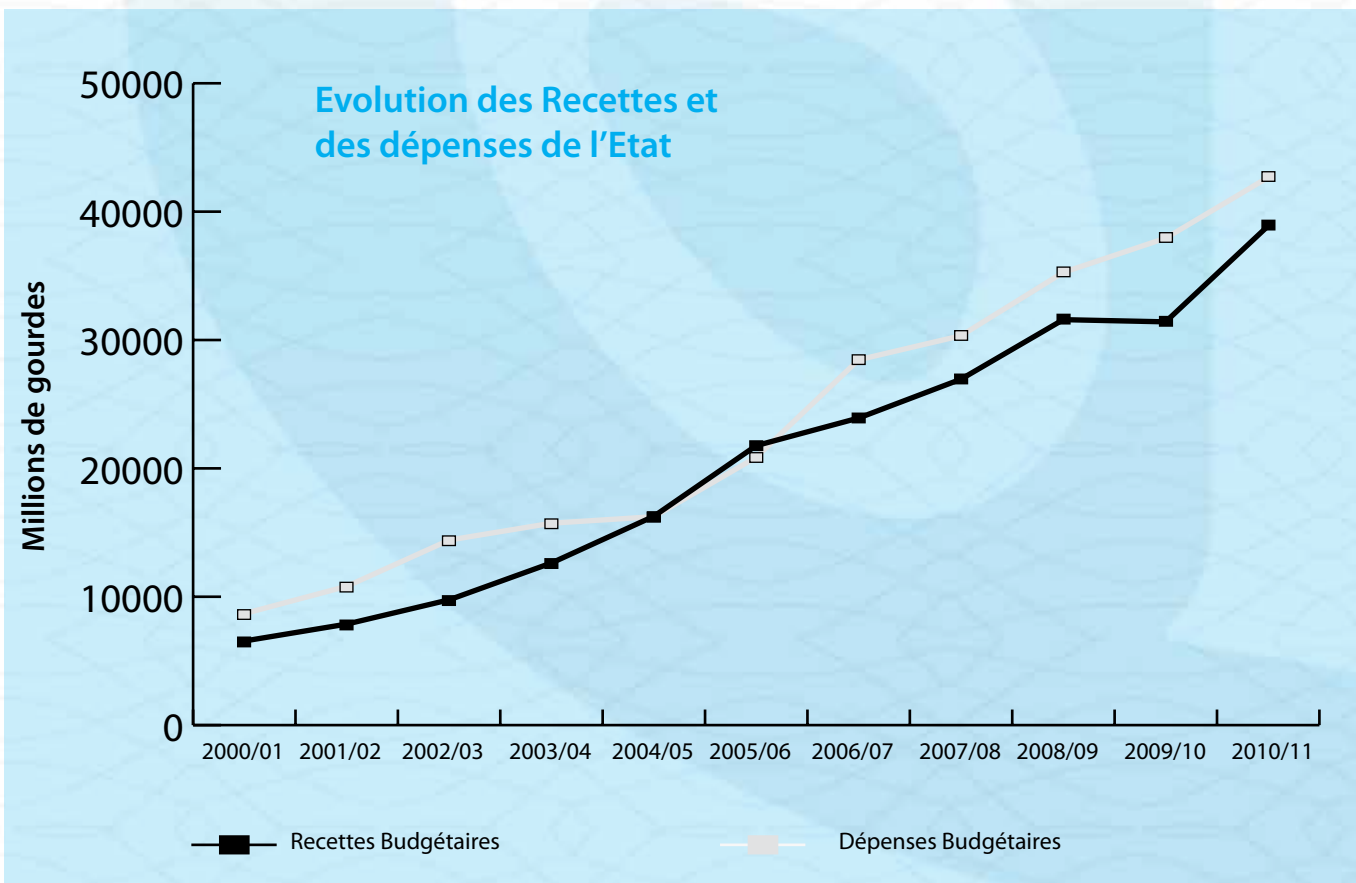
Offre et Demande globales à prix constant
(En millions de Gourdes)

PRIX CONSTANTS	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011 P
PIB	12,783	13,071	13,508	13,622	14,014	13,255	13,996
IMPORTATION	16,062	16,365	16,782	17,307	18,317	21,980	20,881
TOTAL	28,845	29,436	30,290	30,929	32,331	35,235	34,877
CONSUMMATION	21,082	21,337	22,156	22,194	23,053	26,593	25,099
INVESTISSEMENT	4,444	4,541	4,680	4,811	4,967	4,649	5,067
EXPORTATION	3,319	3,558	3,454	3,924	4,312	3,993	4,712
TOTAL	28,845	29,436	30,290	30,929	32,332	35,235	34,877

P : Provisoire

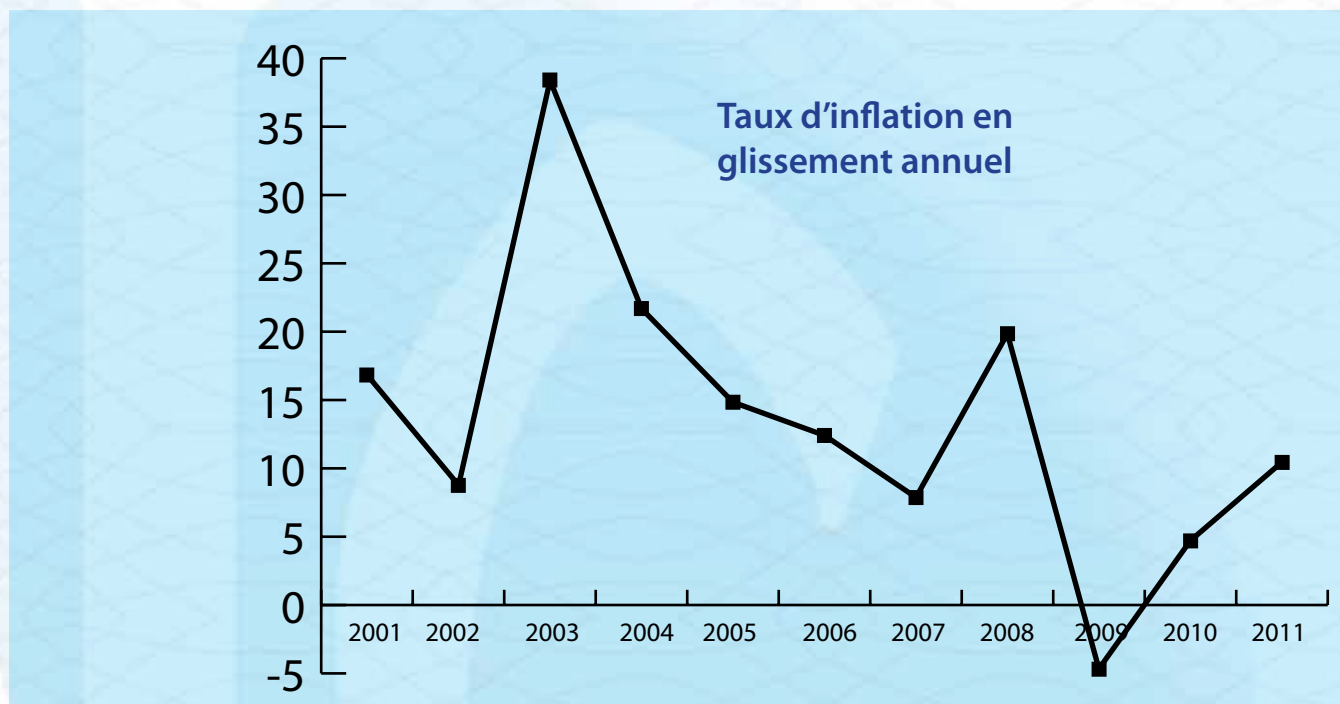
**FINANCES
PUBLIQUES**

Les recettes courantes de l'exercice 2010-2011 ont totalisé 38.9 milliards de gourdes, ce qui représente une hausse de 23,8% par rapport à 2009-2010. Du côté des dépenses, un montant de 42,7 milliards de gourdes a été enregistré pour l'exercice, soit une augmentation de 12.5% par rapport à l'exercice précédent.



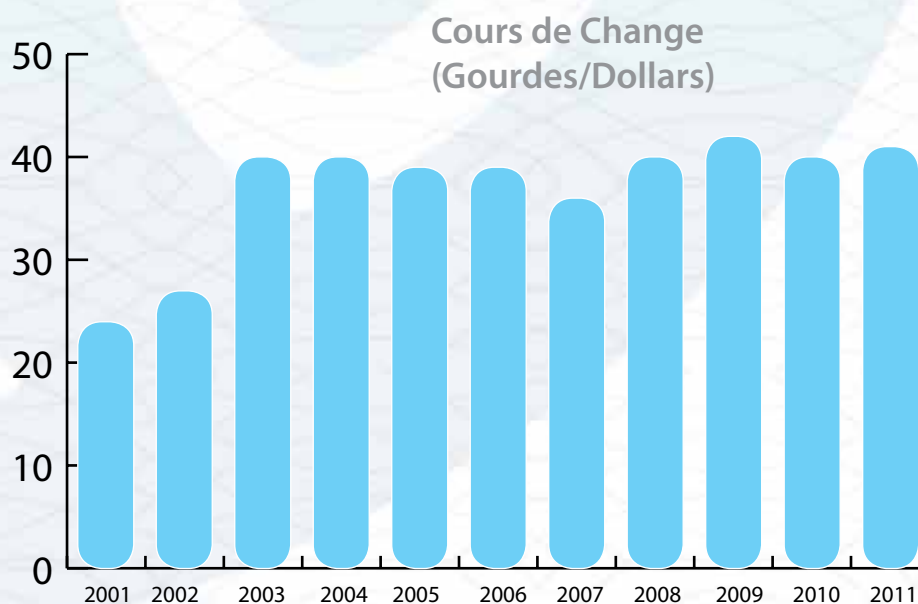
NIVEAU DES PRIX

La pression inflationniste s'est accentuée au cours de l'année 2010-2011 en atteignant 10.4 % en glissement annuel à la fin du mois de septembre, contre 4.7% l'exercice précédent. La hausse des prix des matières premières et des produits pétroliers sur les marchés internationaux y ont grandement contribué.



COURS DE CHANGE

La monnaie nationale a accusé une relative dépréciation en s'établissant à 41.05 gourdes pour un dollar américain en 2010-2011, contre 39.09 gourdes l'exercice précédent. La baisse de l'offre de devises sur le marché des changes et l'excédent de liquidité importante dans le secteur bancaire sont à la base de cette évolution.



AGREGATS MONETAIRES

La situation monétaire s'est caractérisée par une forte progression du crédit accordé au secteur privé par le système bancaire, soit 24.4%, et une contraction des avances de la Banque Centrale au secteur public.

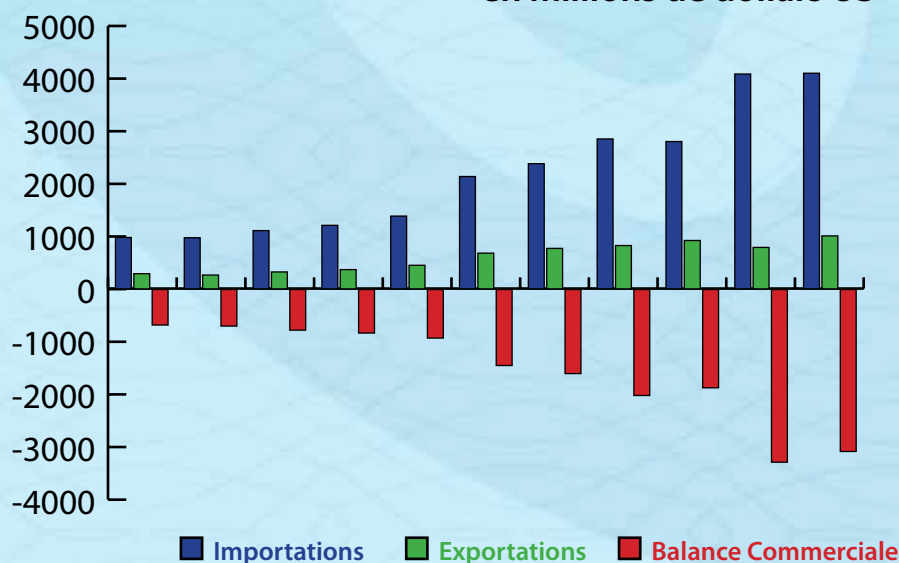
Évolution des principaux agrégats monétaires (En millions de Gourdes)

	Septembre 2009	Septembre 2010	Décembre 2010	Mars 2011	Juin 2011	Septembre P 2011
Avoirs Extérieurs nets	40,584	92,209	94,464	98,100	102,884	104,575
Crédit intérieur net	58,875	34,213	37,432	34,988	32,771	34,510
Crédit public net	15,873	(6,373)	(4,604)	(7,876)	(11,357)	(16,015)
Crédit privé	43,002	40,585	42,036	42,864	44,128	50,526
Masse Monétaire M1	28,742	36,910	39,640	37,771	38,697	40,034
Quasi Monnaie	26,105	29,156	30,308	30,717	30,683	30,292
Dépôts en devises	48,164	60,355	61,948	64,601	66,275	68,760

BALANCE COMMERCIALE

Le déficit de la balance commerciale s'est contracté, passant de 3,28 milliards de dollars en 2009-2010 à 3,08 milliards de dollars en 2010-2011.

Evolution de la balance commerciale en millions de dollars US



ACTIVITES COMMERCIALES

CREDIT

Au cours de l'exercice 2010-2011, la BNC a poursuivi ses activités de crédit à travers les trois (3) grandes catégories de prêts : commerce, logement et consommation, pour lesquelles plus de deux(2) milliards de gourdes ont été décaissées. Les circonstances particulières de l'exercice n'ont pas facilité la croissance prévue du portefeuille. Il y a lieu cependant de noter :

- **La conception et le lancement du nouveau produit de prêts au logement Kay Pa'm.** Une enveloppe de quatre (4) milliards de gourdes est destinée à ce projet qui sera exécuté en partenariat avec la Banque Populaire Haïtienne (BPH) à hauteur d'un (1) milliard de gourdes. Ce programme s'inscrit dans un contexte particulier de déficit de logements aggravé par le séisme du 12 janvier 2010, ce qui a augmenté la précarité des conditions de vie d'une frange importante de la population.



Le programme vise à faciliter l'accès à la propriété privée aux agents de la fonction publique (employés, cadres intermédiaires, cadres supérieurs, policiers), aux employés du secteur privé des affaires, aux socioprofessionnels et à toute la clientèle de particuliers.

Ses caractéristiques essentielles se retrouvent notamment dans :

Les activités financées

Réhabilitation d'immeubles affectés par le séisme du 12 janvier 2010 ;

Reconstruction d'immeubles résidentiels détruits par le séisme du 12 janvier 2010 ;

Extension, aménagement ou réparation d'un immeuble dont le solliciteur est propriétaire ;

Acquisition de terrain et construction d'un immeuble à caractère résidentiel ;

Acquisition d'immeuble à caractère résidentiel ;

Construction de villages par l'Etat Haïtien ou par les Promoteurs;

<i>Le montant du crédit alloué</i>	85% à 100% du coût total du projet suivant le cas comme indiqué au paragraphe précédent;
<i>Le taux d'intérêt</i>	Fixe (8% l'an) sur les dix (10) premières années;
<i>Le délai de remboursement</i>	Jusqu'à 30 années (360 mois);
<i>Les charges mensuelles de remboursement</i>	40% maximum du salaire brut de l'employé ou des revenus du couple;
<i>Les conditions premières d'éligibilité</i>	Financement de la résidence principale;
<i>Les garanties</i>	Hypothèque conventionnelle de premier rang sur le bien, objet du financement ;
<i>Les sûretés</i>	Assurance immeuble et Assurance vie adossée au Remboursement du prêt, en cas de décès .

- **La poursuite de l'assainissement du portefeuille** qui a permis d'améliorer sa qualité en réduisant le taux d'improductivité de 10.74% au 30 septembre 2010 à 9.48% au 30 septembre 2011.

ASSURANCE BNC

Au cours de l'exercice 2010-2011, la BNC a poursuivi la promotion et la vente des produits d'assurance commercialisés en partenariat avec la Alternative Insurance Company (AIC). Cette alliance stratégique se révèle de plus en plus un coup gagnant pour les clients de la BNC, qui trouvent sur place les couvertures d'assurance exigées pour les prêts, mais aussi pour le public en général, suite aux conséquences douloureuses de la catastrophe du 12 janvier 2010. Au cours de cette période, la BNC a pu doubler le nombre de polices vendues l'exercice précédent, ainsi que les primes collectées. L'Assurance BNC et Kay Pa'm sont les deux dernières innovations offertes pour un avenir plus sûr et plus stable. La BNC se positionne à l'avant-garde dans deux domaines (assurance et logement) qui font partie du souci quotidien de l'haïtien. Le taux de renouvellement des polices témoigne déjà d'un bon degré de satisfaction des clients pour lequel la BNC continuera encore à œuvrer en 2012. Les produits d'assurance de la BNC sont disponibles à travers tout le réseau des succursales dans la zone urbaine de Port-au-Prince comme dans les villes de province. Ils comprennent :

- L'assurance véhicule offerte au meilleur prix du marché avec des options additionnelles répondant aux préoccupations et soucis du moment ;
- L'assurance multirisque entreprise et habitation. Ces actifs importants pour les ménages et le secteur des affaires n'ont pas été, dans bien des cas, assurés avant le 12 janvier 2010, lorsqu'ils l'ont été, la couverture était souvent insuffisante. L'assurance BNC apporte la solution dans ce domaine avec des polices comportant des options additionnelles de couverture et des modes de paiement allégés ;



- L'assurance vie temporaire à capital fixe répondant aux besoins de garantie d'un prêt, d'un investissement ou d'une prévoyance familiale ;
- L'assurance vie 024, un produit BNC pour les personnes âgées de 22 à 49 ans, disponibles à travers tout le réseau de la BNC dans un délai de 24 heures, sans examens médicaux et à des prix défiant toute concurrence.
- Dans le cadre du partenariat avec le groupe AIC, l'assurance funéraire « Protecta », un produit de AIC, est aussi disponible à travers le réseau de succursales de la BNC.

ACTIVITÉS DE CHANGE

La BNC a acheté 114,8 millions de dollars au cours de l'exercice et en a vendu 118,8 millions. Elle s'approvisionne à travers le réseau de succursales et les appels d'offres des ONGs; ce qui réduit considérablement sa marge d'intermédiation. Ces activités ont toutefois généré des revenus de 55,7 millions de gourdes pour l'exercice, en progression de 4.84% par rapport à 2010. Les revenus de change de la BNC représentent 7% du revenu total du secteur bancaire en 2011. Il s'agit d'un défi pour la BNC de maximiser les revenus de cette branche d'activités issus en grande partie des transferts de devises et du commerce extérieur.

ACTIVITES DANS LE RESEAU

Soucieuse de l'amélioration de la qualité des services à la clientèle, la BNC a poursuivi son programme de redéploiement du réseau de succursales de la zone métropolitaine après le séisme du 12 janvier 2010. Deux succursales ont été ouvertes à la clientèle au cours de l'exercice : d'abord, celle de la succursale de Delmas II logeant également le service de prêts Krédi Pa'm qui a été endommagée ; ensuite, en décembre 2010, la nouvelle succursale à Delmas 32 qui offre tous les produits et services de la BNC. Ces deux succursales complètent la présence de la BNC à Delmas avec trois succursales sur l'autoroute, à Delmas II, Delmas 32 et Delmas 52.

Parallèlement, le réseau continue d'offrir des services privilégiés aux clients de la BNC avec un horaire allongé après le 12 janvier 2010 pour compenser la réduction du réseau dans la zone de Port-au-Prince mais aussi et surtout grâce au programme de Banque du Dimanche. Il ne s'agit pas d'un service de guichet pour les dépôts et retraits. A travers la Banque du Dimanche, le client de la BNC est le seul qui n'a pas à s'inquiéter de jours pour tous les services bancaires qui lui sont offerts 7 jours / 7 à travers des points stratégiques dans la zone métropolitaine comme dans certaines villes de Province.

Succursales de Banque du Dimanche

Zone Métropolitaine de Port-au-Prince	
<i>Pétion-Ville</i>	Succursale Choucouné Plaza Succursale Pétion-Ville 1 (Rue Panaméricaine) Succursale de la Place Boyer
<i>Delmas</i>	Succursale de Delmas 52-54
<i>Croix des Bouquets</i>	Succursale de la Croix des Missions Succursale de la Croix des Bouquets
<i>Centre Ville de Port-au-Prince</i>	Succursale de Lalue
<i>Carrefour</i>	Succursale d'Arcachon 32 Succursale de Côte Plage
Villes de Province	
Succursale de Léogane Succursale des Cayes (1)	Succursale de Saint-Marc Succursale du Cap-Haïtien

Les produits et services ci-dessous sont aussi offerts à travers la succursale virtuelle sur son site web www.bnconline.com disponible 24 heures / 24 :

<i>Achats et ventes de devises</i>	<i>Virement intra patrimoine</i>
<i>Commande de chéquier</i>	<i>Paiement carte de crédit</i>
<i>Consultation et édition de relevé de comptes</i>	

GESTION DU PERSONNEL

La gestion et l'administration du personnel comprennent un grand nombre d'activités dont : le recrutement et l'intégration, le contrôle au quotidien et la paye, la formation continue et l'avancement, les activités sociales et la motivation, les mutations et rotations, l'évaluation et les promotions. L'évolution de l'effectif du personnel au cours de l'exercice s'est présentée comme suit :

• Démissions	(36)
• Licenciement	(8)
• Abandon	(3)
• Cessation	(5)
• Décès	(1)
• Mise en disponibilité	(6)
• Retraités	(5)
• Réintégration	31
• Nomination	84

Au 30 septembre 2011, le personnel actif de la BNC est composé de 243 femmes et 247 hommes, soit respectivement 49.59% et 50.41%.

Activités de recrutement

La Direction des Ressources Humaines a recruté et intégré 84 employés au cours de l'exercice. Ils sont en grande partie des caissiers et des agents de service à la clientèle affectés aux nouvelles succursales de Delmas II et 32. Il s'agissait aussi de combler des postes vacants suite aux démissions, licenciements, abandons, mises en disponibilité reflétés dans le tableau ci-dessus. Ces recrutements sont effectués sur concours, parmi les meilleurs diplômés et licenciés des Universités privées et publiques.

Activités de Formation continue

Elles sont exercées à plusieurs niveaux suivant les besoins de la BNC. Plusieurs employés sont en formation au Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) aux frais de la BNC à travers son programme régulier de formation continue et à d'autres Institutions privées, à travers un programme de prêts formation. D'autres participent aux séances de formation données à l'interne, aux colloques, conférences et séminaires en Haïti et à l'étranger dont:

- La 16ème conférence internationale contre le blanchiment des capitaux et les activités terroristes en Floride -USA ;
- La Conférence internationale de l'Institut des Auditeurs Internes sur la gestion des risques à Orlando USA ;
- Le Séminaire sur l'arbitrage commercial international du 6 au 8 novembre en Floride USA ;
- Le Séminaire sur le protocole en avril 2011 ;
- Le Séminaire de formation des Directeurs et Assistants Directeurs de succursales;
- Les Séminaires d'intégration des stagiaires.

Activités sociales

La Direction des Ressources Humaines intervient dans la vie sociale du personnel lors d'occasions spéciales ou de circonstances particulières telles que : anniversaire de naissance, mariage et décès de proches parents. Au cours de l'exercice 2010-2011, des contributions spéciales ont été accordées à des employés fortement éprouvés lors du séisme du 12 janvier 2010 en support aux paiements des frais de loyer de leurs résidences ou de frais hospitaliers.

Activités de motivation

La BNC a institué au cours de l'exercice le **Prix Bénique Joseph**, un chauffeur de la Banque qui a péri dans la tragédie du 12 janvier 2010. Pendant sa carrière à la BNC, Bénique Joseph s'est distingué par un ensemble de qualités qui ont fait de lui un employé hors pair. Il était connu pour sa discipline, son dévouement, sa disponibilité, son amour du travail, son sens de responsabilité, sa performance et son engagement envers la BNC. Pour perpétuer sa mémoire et le présenter comme un modèle aux générations futures, le Conseil d'Administration a institué un prix de 100,000 gourdes, qui récompensera le 12 janvier de chaque année l'employé qui rencontre le plus ses caractéristiques suivant délibération d'un jury qui sera constitué à cet effet.

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est exercée à tous les niveaux dans la structure organisationnelle de la Banque, à travers des activités de contrôle et de surveillance spécifiques à chaque Direction. On retrouve ensuite les activités des Comités. Dans cette structure, sont impliqués, les membres du Conseil d'Administration qui président les réunions tels que prévus par le décret du 23 novembre 2005 organisant le fonctionnement de la Banque. Les Comités se réunissent, sur base hebdomadaire et mensuelle, ils comprennent entre autres :

- Le Comité de Crédit présidé par le Président du Conseil d'Administration, sur base hebdomadaire ;
- Le Comité de gestion Actifs/Passifs, présidé par le Directeur Général sur base hebdomadaire ;
- Le Comité d'Audit et de Conformité présidé par le Président du Conseil d'Administration sur base mensuelle ;
- Le Comité de Direction présidé par le Président du Conseil d'Administration sur base mensuelle.

Deux Bureaux spécialisés, relevant directement du Conseil d'Administration exercent également des activités de surveillance et de contrôle des risques. Il s'agit d'abord du Bureau du Contentieux qui fournit un accompagnement à toutes les Directions sur les aspects légaux et juridiques. Au niveau des activités de Crédit, le Bureau du Contentieux intervient en amont comme en aval. On le retrouve dans diverses autres activités, incluant :

- L'analyse des titres de propriétés soumis à la Banque ;
- Le recouvrement forcé des clients en situation de délinquance ;
- Le traitement des cas de succession ;
- La rédaction des contrats ou des avis y relatifs ;
- La représentation devant les tribunaux ;
- L'interface avec les cabinets d'avocats, les notaires et les différentes instances judiciaires.

Les activités de surveillance et de contrôle sont à un autre niveau assurées par le Bureau du Contrôleur dans son double rôle d'Audit interne et de Conformité réglementaire. Ces contrôles rassurent le Conseil d'Administration de la conduite des opérations et du fonctionnement de la Banque dans le respect des politiques, procédures, normes et des lois et règlements admis.

Le dernier niveau de contrôle est exercé par les vérificateurs externes chargés de la vérification annuelle et indépendante des Etats Financiers de la Banque en vue d'une opinion.

ACTIONS SOCIALES

Les activités sociales sont stratégiquement liées au programme de marketing et de relations publiques de la Banque. La BNC participe à diverses activités du secteur privé, tels que : l'éducation, le sport, la culture, sous formes de sponsoring, de dons et de subventions. La contribution financière de la BNC à une activité vise en priorité sa visibilité et les retombées sociales et économiques. Les activités ayant bénéficié du support financier de la BNC au cours de l'exercice sont les suivantes :

- Contribution en novembre 2010 à la parution du répertoire Entreprises de Haïti Business ;
- Contribution financière à la réalisation d'un vidéo clip avec Renette Désir en commémoration de la tragédie du 12 janvier 2010 ;
- Contribution financière en mars 2011, à la réalisation d'une foire à l'Institution des Sœurs du Sacré- Cœur de Turgeau;
- Patronage du colloque sur la Finance et la Technologie réalisé par Group Croissance au cours de la période du 5 au 8 avril 2011 en partenariat avec la Banque de la République d'Haïti ;
- Support financier en faveur de la Fondation Aquin Solidarité à l'occasion de son festival annuel ;
- Contribution à des diners organisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti, aussi bien que par la Chambre de Commerce Haïtiano Américaine ;
- Participation financière à une soirée de gala organisée par Radio Kiskeya à l'occasion de son 17ème anniversaire d'existence ;
- Support au Group Croissance pour la publication d'une enquête réalisée sur la satisfaction des clients et le niveau d'accès aux produits et services offerts par le système financier haïtien dans les départements de l'Artibonite, le Nord et le Sud d'Haïti ;
- Sponsoring de la 13ème édition du championnat du monde d'Athlétisme en Corée.

Résultats Financiers et Analyse

CHIFFRES CLES

(en milliers de gourdes)

BILAN	Sept. 07	Sept. 08	Sept. 09	Sep. 10	Sept. 11
Liquidités	4,554,520	8,235,330	9,199,847	17,607,938	21,926,321
Placements	3,791,797	6,438,952	3,817,122	5,669,606	7,745,629
Prêts bruts	3,372,166	3,627,101	4,206,205	4,082,065	3,943,809
Actif Total	13,067,899	21,259,079	20,216,954	30,489,863	36,088,954
Dépôts Totaux	9,869,902	17,964,927	16,382,273	26,064,859	31,753,810
Fonds Propres	1,124,805	1,284,736	1,442,787	1,651,522	1,866,885

(en milliers de gourdes)

ETAT DES RESULTATS	2007	2008	2009	2010	2011
Revenus d'intérêt sur Prêts	293,351	489,143	588,191	584,757	551,351
Revenus d'intérêt sur Bons BRH	444,647	186,150	192,238	120,367	38,981
Autres revenus	184,831	266,260	170,498	339,810	295,575
Produit Net Bancaire	787,899	868,904	911,604	995,306	853,055
Provision pour perte / prêts	0	60,200	40,500	143,550	-49,842
Charges d'exploitation	567,427	648,773	713,053	643,021	687,534
Profit net	220,472	159,931	158,051	208,735	215,363

LES RATIOS	2007	2008	2009	2010	2011
Fonds Propres réglementaires	19.04%	-1.90%	-1.92%	6.70%	11.70%
Qualité du Portefeuille de Prêts	51.42%	35.75%	32.30%	10.74%	9.48%
Coefficient d'exploitation	72.61%	80.44%	77.33%	70.49%	69.08%
Rendement de l'actif (ROA)	2.10%	0.86%	0.87%	0.97%	0.72%
Rentabilité des Fonds Propres (ROE)	20.96%	12.22%	13.16%	15.89%	13.68%
Liquidités / Dépôts à vue	165%	87%	120%	110%	103%

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

La BNC a enregistré une contraction de son portefeuille de prêts au 30 septembre 2011, par rapport au 30 septembre 2010, passant de 4 à 3,9 milliards de gourdes. Elle a pu cependant, poursuivre l'amélioration de la qualité du portefeuille par la réduction continue du taux d'improductivité de 10.74% au 30 septembre 2010 à 9.39 % au 30 septembre 2011. La contraction du portefeuille est expliquée par la baisse des prêts commerciaux, les autres catégories, étant en hausse. L'évolution du portefeuille par catégorie de prêts est la suivante:

Prêts commerciaux.- Ils représentent 59.92% du portefeuille global, ont baissé de 270 millions de gourdes au cours du dernier trimestre, suite aux remboursements de crédits spots arrivés à échéance le 30 septembre 2011. Il convient de souligner une amélioration de la qualité de ces prêts dont le taux d'improductivité est passé de 12.96% au 30 septembre 2010 à 11.83% au 30 septembre 2011, résultant d'efforts de recouvrement d'une part et de radiations de créances jugées irrécupérables d'autre part.

Prêts à la consommation.- Ils représentent 31.33% du portefeuille global, ont connu une croissance modérée de 6.39% pour l'exercice, en passant de 1,21 milliard de gourdes au 30 septembre 2010 à 1,29 milliard de gourdes au 30 septembre 2011. Les demandes pour les prêts aux Agents de la Fonction Publique, Krédi Pa'm, représentant plus de 80% des prêts à la consommation, ne sont pas totalement satisfaites par souci de réglementation. Il en résulte toutefois un dépassement de limite réglementaire d'environ 6.33%. Les autres composantes de cette catégorie sont : les prêts aux parlementaires de la 49ème législature et aux particuliers.

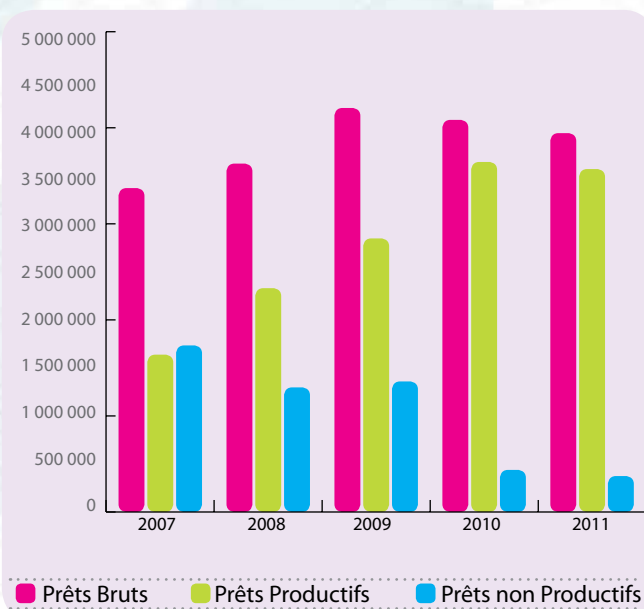
Prêts au logement.- Ils représentent 8.75% du portefeuille global au 30 septembre 2011, contre 7.92% au 30 septembre 2010, soit un taux de croissance de 6.2%. Les demandes dans ce secteur vital de la reconstruction sont en hausse

depuis la tragédie du 12 janvier 2010, mais des contraintes diverses ne favorisent pas son développement. La BNC a conçu le programme Kay Pa'm en réponse aux attentes dans ce domaine.

Couverture de Provision.- En pourcentage des prêts improductifs, la provision pour perte représente 60.11% au 30 septembre 2011 contre 57.54 % au 30 septembre 2010. La provision pour perte sur prêts est calculée en fonction des Normes Internationales de présentation de l'Information Financière (IFRS) et des normes prudentielles établies par la Banque de la République d'Haïti (BRH).

Répartition du portefeuille par monnaie.- Le processus de dollarisation du portefeuille de prêts s'est accentué au cours de l'exercice. Les prêts en dollars US sont passés de 59.77% du portefeuille global au 30 septembre 2010 à 62% au 30 septembre 2011.

L'évolution du portefeuille de prêts au cours des cinq (5) dernières années se présente comme suit :



DEPÔTS

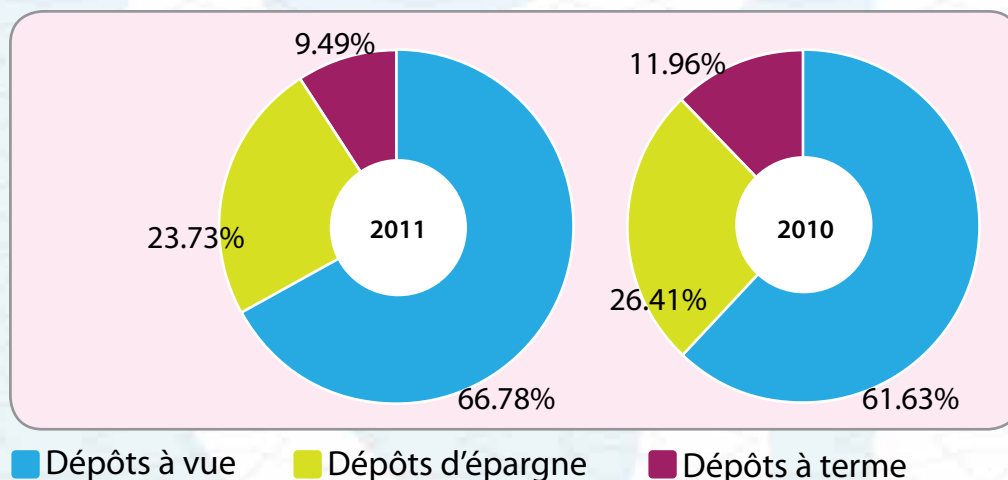
Ils ont enregistré une croissance de 21.82 % en passant de 26 milliards de gourdes au 30 septembre 2010 à 31,7 milliards de gourdes au 30 septembre 2011. Les dépôts sont constitués à plus de 80% de dépôts à vue et dépôts d'épargne. Cette concentration a favorisé la baisse des coûts des ressources qui s'est traduite du même coup par une amélioration de la marge nette d'intérêt sur les prêts de 92.48% en 2010, à 94.71% en 2011. La croissance des dépôts à hauteur de 21.82 % au cours de l'exercice s'est justifiée surtout en dollars US. Il en résulte une

modification de la structure des dépôts par devises passant de 59.90% en 2010 à 64.45 % en 2011 par rapport aux dépôts totaux. Les dépôts à vue représentant 66.77% des dépôts, n'ont pas facilité un emploi optimal de ces ressources comme en témoigne le taux important de liquidité au 30 septembre 2011, comportant toutefois un effet favorable en termes de solvabilité à court terme.

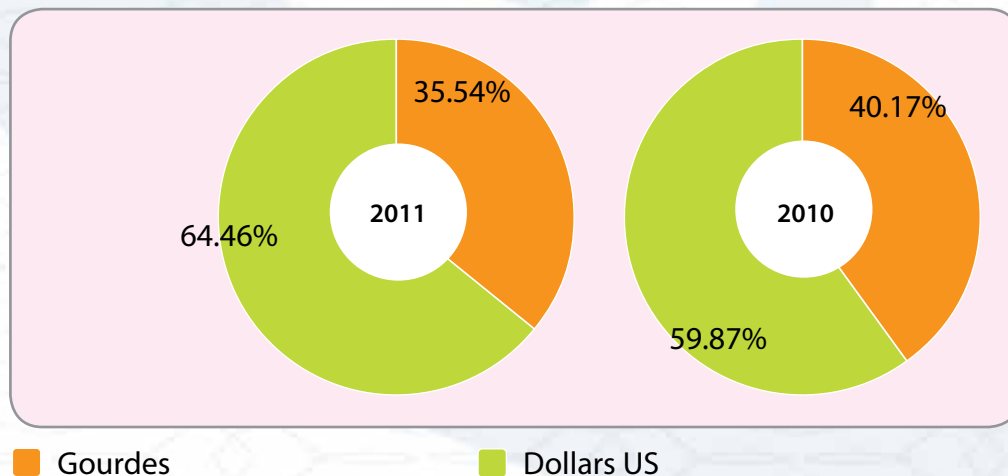
La répartition des dépôts par catégorie est comme suit :

Dépôts Totaux

Par catégorie



Par devise



FONDS PROPRES & SOLVABILITE

Au 30 septembre 2011, le ratio des fonds propres réglementaires de la BNC se chiffrait à 11.70 %. Ce problème de fonds propres réglementaires par rapport à la limite de 12% fixée par la BRH remonte à 2007. La BNC est toutefois confiante de sa sortie prochaine, avant la fin de l'exercice 2011-2012, de cette zone d'ombre qui affaiblit sa capacité opérationnelle.

Le ratio de liquidité de la BNC en pourcentage des dépôts à vue se chiffre à 103.41% au 30 septembre 2011, ce qui fait d'elle la Banque la plus liquide et la plus solvable du secteur bancaire à court terme.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

La Banque a dégagé un résultat opérationnel de 215.3 millions de Gourdes avant Versement au Trésor Public, contre 208,7 millions de gourdes pour l'exercice précédent dans un contexte exceptionnel marqué par les incertitudes de la période électorale d'une part et l'évènement tragique qui a affecté la BNC au début du dernier trimestre de l'exercice, d'autre part. Cette croissance de 3 % des profits, quoique faible, témoigne de la stabilité des revenus de la BNC. Il y a lieu toutefois de reconnaître qu'elle n'a pas évolué au même rythme que la taille du bilan de 18.63% au cours de l'exercice. Il en résulte ainsi une baisse du ratio de rendement de l'actif (ROA) par rapport au 30 septembre 2010, soit 0.72 % contre 0.97% et celui de rentabilité des Fonds Propres, 13.68% contre 15.89 % au 30 septembre 2010.

PRODUIT NET BANCAIRE

La BNC a réalisé un Produit Net Bancaire (PNB) de 853 millions de gourdes pour l'exercice 2010-2011, en baisse de 14.29% par rapport à celui de 995,3 millions de gourdes de 2009-2010. La baisse du Produit Net Bancaire en 2011 est due essentiellement à la chute des taux d'intérêt sur les prêts et les bons BRH et la baisse des revenus de commissions

PROVISION POUR PERTE SUR PRÊTS

En 2011, la BNC a enregistré une reprise de provision de 49,8 millions de gourdes contre une provision de 143 millions de gourdes en 2010. Les efforts de recouvrement post séisme ont permis de réduire le niveau de provision constituée en 2010.

CHARGES D'EXPLOITATION

Elles totalisent 687 millions de gourdes en 2011, soit une croissance de 6.92% par rapport à 643 millions de gourdes en 2010. Les charges d'exploitation représentent 73% du PNB. Ces charges d'exploitation sont réparties en dépenses du per-

sonnel 440 millions de gourdes, soit 48.78 % du Produit Net Bancaire (PNB) et autres dépenses de fonctionnement 227 millions de gourdes, soit 27.38% du PNB. Les dépenses liées aux Fonds de pension et de séparation représentent 23.86 % des dépenses du personnel.

Les autres dépenses de fonctionnement de 265 millions de gourdes en 2010, sont passées à 247 millions de gourdes en 2011, soit une baisse de 6.74%. Certaines dépenses ont été compressées en 2011 suite à la fermeture de 8 succursales à Port-au-Prince après le tremblement de terre.

Rapport des Vérificateurs Indépendants

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT (BNC)

**États financiers
30 septembre 2011 et 2010**

(Avec rapport des vérificateurs indépendants ci-joint)



Mérové-Pierre - Cabinet d'Experts-Comptables

P.O. Box 13270, Delmas
Port-au-Prince
Haïti

7, rue Lechaud
Bourdon, Port-au-Prince
Haïti

Téléphone : (509) 2813-0334 / 0335
e-mail : administration@merove-pierre.com
mmerove@mpahaiti.com

Rapport des vérificateurs indépendants

Au Conseil d'Administration
Banque Nationale de Crédit (BNC):

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Banque Nationale de Crédit, comprenant le bilan au 30 septembre 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que le sommaire des principales conventions comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction vis-à-vis des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la fidélité de ces états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité inclut: la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne pertinent à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, imputables à des fraudes ou erreurs; le choix et l'application de principes comptables appropriés; et la détermination d'estimations comptables vraisemblables dans les circonstances.

Responsabilité des Vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre vérification. À l'exception de ce qui est mentionné à la rubrique "Restriction", nous avons effectué notre vérification selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux normes de déontologie en vigueur et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des vérificateurs, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes imputables à des fraudes ou erreurs. En procédant à l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération la structure de contrôle interne pertinente à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers afin d'utiliser des procédés de vérification appropriés dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entreprise. Une vérification comprend également l'appréciation du caractère approprié des principes comptables utilisés et de la vraisemblance des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour supporter notre opinion.

Restriction

La Banque Nationale de Crédit participe conjointement avec la Banque de la République d'Haïti (BRH) et la Banque Populaire Haïtienne à un fonds de régime de retraite pour ses employés. De plus, la Banque a aussi mis en place un fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle récente de ces fonds et, par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer le surplus ou le passif actuariel ainsi que l'amortissement y relatif. De plus, les charges ont été comptabilisées sur une base de caisse et non sur la base des obligations actuarielles, et les informations présentées aux **notes 16, 20 et 21** ne sont pas conformes aux Normes Internationales d'Information Financière.

Opinion

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires, si nous avions obtenu l'évaluation actuarielle des deux fonds dont il est question au paragraphe précédent, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque Nationale de Crédit au 30 septembre 2011 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Méiré-Pierre - Cabinet d'Experts-Comptables

Port-au-Prince, le 22 décembre 2011

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**Bilans****30 septembre 2011 et 2010****(Exprimés en milliers de gourdes Haïtiennes)**

	Notes	2011	2010
ACTIF			
LIQUIDITÉS	5	G 21,926,321	17,607,938
BONS BRH	5	3,848,000	3,073,222
Intérêts non gagnés		(3,632)	(2,037)
		3,844,368	3,071,185
PLACEMENTS LOCAUX	6	303,241	81,715
PLACEMENTS À L'ETRANGER	7	3,598,020	2,516,706
PRÊTS	8	3,943,809	4,082,065
Provision pour pertes sur prêts		(107,840)	(142,202)
		3,835,969	3,939,863
IMMOBILISATIONS	9		
Immobilisations au coût		610,533	506,590
Amortissement cumulé		(212,600)	(190,358)
		397,933	316,232
AUTRES			
Biens immobiliers hors exploitation	10	559,192	644,399
Achalandage	11	1,473,256	1,473,256
Autres éléments d'actif	12	150,654	728,963
Acceptations et lettres de crédit		-	109,606
		2,183,102	2,956,224
		G 36,088,954	30,489,863
PASSIF ET AVOIR NET			
DÉPÔTS	13	31,753,810	26,064,859
AUTRES			
Réserves des banques locales	15	171,042	213,483
Autres éléments de passif	16	2,019,217	2,172,393
Engagements - acceptations et lettres de crédit		-	109,606
		2,190,259	2,495,482
OBLIGATIONS BRH	14	278,000	278,000
		34,222,069	28,838,341
AVOIR NET			
Dotation de capital	17	500,000	500,000
Réserve légale		139,829	118,293
Réserve générale pour pertes sur prêts		51,300	35,300
Bénéfices non répartis		1,175,756	997,929
		1,866,885	1,651,522
		G 36,088,954	30,489,863

Voir les notes aux états financiers

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
États des Résultats
Exercices terminés les 30 septembre 2011 et 2010
(Exprimés en milliers de gourdes Haïtiennes)

	Notes	2011	2010
REVENUS D'INTÉRÊTS			
Prêts	G	551,351	584,757
Bons BRH, placements et autres		<u>38,981</u>	<u>120,367</u>
		590,332	705,124
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		30,060	48,460
Autres		<u>2,792</u>	<u>1,168</u>
		32,852	49,628
REVENU NET D'INTÉRÊTS			
Récupération (provision) pour pertes sur prêts	8	<u>49,842</u>	<u>(143,550)</u>
		607,322	511,946
AUTRES REVENUS (PERTES)			
Gain de change		55,709	53,135
Impact lié au séisme	18	-	(62,690)
Commissions et autres, net	19	<u>239,866</u>	<u>349,365</u>
		295,575	339,810
REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS			
		902,897	851,756
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Salaires et autres prestations de personnel	20	440,166	377,764
Frais de locaux, matériel et mobilier		110,904	105,447
Amortissement	9	41,489	41,836
Autres dépenses de fonctionnement		<u>94,975</u>	<u>117,974</u>
		687,534	643,021
REVENU NET DE L'EXERCICE			
	G	215,363	208,735

Voir les notes aux états financiers

États de l'Évolution de l'Avoir Net
Exercices terminés les 30 septembre 2011 et 2010
(Exprimés en milliers de gourdes Haïtiennes)

		Dotation de capital	Réserve légale	Réserve générale pour pertes sur prêts	Bénéfices non répartis	Total
Solde au 30 septembre 2009	G	500,000	97,419	160,200	685,168	1,442,787
Revenu net de l'exercice		-	-	-	208,735	208,735
Virement à la réserve légale		-	20,874	-	(20,874)	-
Virement de la réserve générale pour pertes sur prêts		-	-	(124,900)	124,900	-
Solde au 30 septembre 2010	G	500,000	118,293	35,300	997,929	1,651,522
Revenu net de l'exercice		-	-	-	215,363	215,363
Virement à la réserve légale		-	21,536	-	(21,536)	-
Virement à la réserve générale pour pertes sur prêts		-	-	16,000	(16,000)	-
Solde au 30 septembre 2011	G	500,000	139,829	51,300	1,175,756	1,866,885

Voir les notes aux états financiers

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
États des Flux de Trésorerie
Exercices terminés les 30 septembre 2011 et 2010
(Exprimés en milliers de gourdes Haïtiennes)

	Notes	2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Revenu net de l'exercice		G 215,363	208,735
Éléments de conciliation du revenu net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:			
(Récupération) provision pour pertes sur prêts	8	(49,842)	143,550
Effet de change de la provision pour pertes sur prêts	8	2,100	(639)
Accroissement de la valeur de la garantie BRH	12	-	(36,185)
Amortissement	9	41,489	41,836
Gain sur dispositions d'immobilisations	19	(935)	-
Pertes nettes sur immobilisations - séisme	18	-	6,421
Gain sur réalisation de la lettre de garantie BRH	19	-	(59,777)
Perte (gain) sur ventes de propriétés détenues pour revente	19	3,801	(47,933)
Pertes sur propriétés détenues pour revente suite au séisme	18	-	26,362
Moins-values sur propriétés détenues pour revente	19	78,906	23,275
Moins-value sur placements en immobilier suite au séisme	18	-	18,732
Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:			
(Augmentation) diminution des bons BRH, net		(773,183)	635,520
Augmentation des placements à l'étranger		(1,081,314)	(2,489,838)
(Augmentation) diminution des placements locaux		(221,526)	1,834
Encaissements de prêts, net		151,636	1,489
Ajouts aux biens immobiliers hors exploitation	10	(24,823)	(3,652)
Produits sur dispositions de propriétés détenues pour revente		35,949	14,416
Augmentation des dépôts, net		5,688,951	9,682,586
Diminution des réserves des banques locales		(42,441)	(46,376)
Variations dans les autres éléments d'actif et de passif		<u>425,133</u>	<u>306,970</u>
Liquidités provenant des activités d'exploitation		4,449,264	8,427,326
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	9	(131,816)	(63,668)
Produit d'assurances sur pertes d'immobilisations	18	-	44,433
Produit sur dispositions d'immobilisations		<u>935</u>	<u>-</u>
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement		(130,881)	(19,235)
Augmentation nette des liquidités		4,318,383	8,408,091
Liquidités au début de l'exercice		17,325,135	9,440,561
Incidence de change sur les liquidités en devises du début de l'exercice		<u>282,803</u>	<u>(240,714)</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	5	G 21,926,321	17,607,938

Voir les notes aux états financiers

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(1) ORGANISATION

La Banque Nationale de Crédit (BNC) est une banque commerciale, propriété de l'État Haïtien. Elle fut créée par la Loi du 17 août 1979, publiée dans le Moniteur du 11 septembre 1979. Elle résulte de la séparation de l'ex-Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) en deux banques: une Banque Centrale, la Banque de la République d'Haïti (BRH) et une banque commerciale, la BNC. Quoique créée le 17 août 1979, la BNC n'a commencé à opérer de façon indépendante qu'à la date du partage du patrimoine de l'ex-BNRH entre la BRH et la BNC, soit le 1er avril 1980.

La BNC a pour mission générale d'effectuer toutes les opérations de banque conformément aux dispositions du Décret du 23 novembre 2005 et de toutes autres législations sur les institutions financières, dont le Décret présidentiel du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques et les activités bancaires en Haïti. La BNC est gérée par un Conseil d'Administration autonome, nommé par Arrêté Présidentiel. La BNC a son siège social au 103 angle des rues des Miracles et du Quai à Port-au-Prince en Haïti et oeuvre à travers tout le pays par l'entremise de 36 succursales. Cependant, après le séisme du 12 janvier 2010 et en attendant la réhabilitation de l'immeuble endommagé abritant le siège principal, les principales directions ont été relocalisées dans d'autres immeubles de la Banque et des immeubles loués à Delmas et Pétion-Ville.

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

(a) Cadre de préparation des états financiers

Les états financiers de la BNC ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), à l'exception de la restriction reflétée dans le rapport des vérificateurs indépendants concernant les redressements qui auraient pu être nécessaires si les évaluations actuarielles du fonds de régime de retraite et du fonds de prime en administration avaient été obtenues (**note 3 o**).

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 8 mars 2012.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(b) Base d'évaluation

Les états financiers ci-joints sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements détenus pour revente (**note 7**) et des placements en immobilier (**note 10**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les méthodes utilisées pour mesurer la juste valeur sont reflétées dans les notes correspondantes.

(c) Monnaie de présentation

Ces états financiers sont préparés en gourdes haïtiennes, qui est la monnaie fonctionnelle de la Banque. Les informations financières ont été arrondies en milliers de gourdes.

(d) Estimations et jugement

Lors de la préparation de ces états financiers en accord avec les IFRS, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations comptables et hypothèses sont revues périodiquement. L'effet de révisions d'estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés. Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des principes comptables, et ont eu un effet important sur les montants reflétés aux états financiers. Les principaux postes des états financiers affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous:

Note 8	Évaluation de la provision pour pertes sur prêts et de la réserve générale pour pertes sur prêts
Note 9	Amortissement et valorisation des immobilisations
Note 10	Valorisation des biens immobiliers hors exploitation
Note 11	Évaluation de l'achalandage.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(d) Estimations et jugement (suite)

De l'avis de la Direction, à l'exception des redressements qui auraient pu s'avérer nécessaires si une évaluation actuarielle du régime de retraite et du fonds de prime en administration avait été obtenue, tel que reflété dans le rapport des vérificateurs indépendants, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme aux exercices présentés dans les états financiers ci-joints. Certains montants de 2010 ont été reclassifiés pour être conformes à la présentation de l'exercice courant.

(a) Conversion des comptes exprimés en devises

Conformément à IAS no. 21, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état des résultats.

Les transactions effectuées en devises sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état des résultats.

(b) Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées au coût et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts gardés à la BRH en couverture des réserves, les dépôts à d'autres banques avec une maturité à très court terme et/ou remboursables sur demande et les effets de compensation.

(c) Placements

Les placements sont composés de placements locaux et de placements à l'étranger.

Les placements locaux comprennent des obligations, des titres de participation dans des sociétés locales, et un placement interbancaire à une banque locale.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(c) Placements (suite)

Les placements à l'étranger sont composés d'un fonds commun de placement en marché monétaire, de titres de participation dans une banque, d'une obligation d'une société financière privée et d'un dépôt à terme en une banque étrangère,

Ces placements sont classifiés comme suit conformément à IAS 39:

Les placements détenus pour revente

Ces placements sont composés principalement d'un fonds commun de placement en marché monétaire incluant différents types d'instruments financiers dont des obligations de banques et d'autres sociétés, du papier commercial et des titres adossés à des crédits mobiliers. Les fluctuations de juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

Les titres de participation à valeur d'acquisition

Les titres de participation représentent des placements à long terme dans quelques sociétés. Lorsque la Banque détient moins de 20% de participation, ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les placements gardés à échéance

La Direction a l'intention et la capacité de garder jusqu'à échéance le dépôt à terme et les obligations. Ces placements sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la provision pour perte de valeur. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers.

Les gains et les pertes réalisés lors de l'aliénation des placements ainsi que les dévaluations autres que temporaires par rapport à la valeur d'origine sont imputés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

(d) Prêts

Les prêts octroyés par la Banque sont présentés à leur valeur au coût amorti.

Les prêts non productifs comprennent ceux pour lesquels les intérêts ne sont pas comptabilisés. Les prêts non productifs ne sont remis sur la méthode de comptabilité d'exercice que si les paiements de capital et d'intérêts sont à jour et la Direction n'a plus de doute quant au recouvrement de ces prêts.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(d) Prêts (suite)

Les prêts restructurés sont ceux pour lesquels la Banque accepte de modifier les dispositions en raison de la détérioration financière de l'emprunteur. Ces prêts sont reclassifiés comme prêts courants lorsque les prêts respectent les critères de classification requis pour les prêts courants.

Les prêts sont radiés contre la provision pour pertes sur prêts établie au bilan lorsque tous les efforts de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétés et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées comme revenus lorsqu'elles sont perçues.

Conformément à IAS no. 39, la Direction établit une provision pour pertes sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation de la perte de valeur réelle sur le portefeuille de prêts à cette date. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur, et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire. Cette provision tient aussi compte de l'expérience et du jugement de la Direction.

La provision pour pertes sur prêts apparaissant à l'état des résultats représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, nette des radiations et de l'effet de change résultant de la réévaluation des provisions spécifiques pour pertes sur prêts exprimées en dollars. Les soldes des cartes de crédit sont provisionnés à 100% lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 180 jours.

La Banque respecte également la réglementation de la Banque Centrale en matière de provision tel que prescrite dans la circulaire 87. Lorsque la provision requise selon les normes établies par la Banque Centrale excède la provision (IFRS) pour pertes sur prêts reflétés au bilan, l'excédent de provision est reflété dans un compte séparé de réserve générale pour pertes sur prêts à l'avoir net **(3 p)**.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(e) Lettre de garantie de la BRH

La lettre de garantie de la BRH a été réalisée en date du 29 septembre 2010. Jusqu'à cette date, elle était comptabilisée à sa juste valeur, c'est-à-dire à la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures actualisées au taux d'intérêts prévalant sur le marché pour un instrument similaire. L'accroissement annuel de valeur était constaté comme revenu d'intérêts. Au cours de l'exercice 2010, l'écart entre la valeur actualisée et la valeur nominale encaissée a été enregistré à l'état des résultats.

(f) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût. À l'exception des terrains, des améliorations locatives et des investissements en cours, elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de bail, selon la méthode d'amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront mis en utilisation.

Lors du séisme du 12 janvier 2010, certains immeubles ont connu des dommages importants. Les pertes y relatives ont été substantiellement remboursées en vertu de contrats d'assurance. Les pertes pour les immeubles totalement détruits ont été enregistrées à concurrence de la valeur aux livres.

Les taux d'amortissement en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont:

Immeubles	2.8%
Équipements informatiques	20% et 50%
Matériel et mobilier	10% et 50%
Matériel roulant	20% et 25%
Matériel énergétique	20%
Matériel de communication	10% et 20%
Matériel de climatisation	10% et 20%
Matériel de sécurité	20%
Améliorations locatives	8% à 11%

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(f) Immobilisations (suite)

Les débours importants pour amélioration et reconditionnement sont capitalisés, tandis que ceux effectués pour entretien et réparation sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de dispositions d'immobilisations sont reflétés à l'état des résultats.

(g) Propriétés détenues pour revente

Les propriétés détenues pour revente présentées dans le poste Biens Immobiliers Hors Exploitation sont des biens reçus en dation en paiement ou adjugés en faveur de la Banque, qui sont évalués au moindre de la juste valeur estimative et du coût correspondant au solde des prêts et des intérêts à recevoir lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs, en y ajoutant les frais déboursés par la Banque à des fins de reprise.

La valeur aux livres de ces propriétés est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé dans le cours normal des activités.

La juste valeur a été estimée à partir des expertises effectuées par des évaluateurs indépendants.

Suite au séisme du 12 janvier 2010, certaines propriétés détenues pour revente ont subi des dommages importants. Des radiations ont été enregistrées au cours de l'exercice 2010.

(h) Placements en immobilier

Les placements en immobilier, présentés dans le poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, représentent des terrains et immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminée, en prévision que ces biens connaîtront un accroissement en valeur par rapport à leur valeur comptable d'origine.

Ces immeubles sont gardés à leur juste valeur et ne sont pas amortis, conformément à IAS 40. Les justes valeurs ont été estimées à partir des expertises effectuées par des évaluateurs indépendants.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(h) Placements en immobilier (suite)

Toute plus ou moins-value résultant d'un changement dans les justes valeurs de ces placements en immobilier est comptabilisée à l'état des résultats.

Ces immeubles sont loués à des organismes de l'État et des entreprises commerciales. Les revenus de loyers, lorsque perçus, et les frais relatifs à la gestion des immeubles sont comptabilisés directement à l'état des résultats.

(i) Achalandage

L'achalandage représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des éléments d'actif et de passif nets acquis. Cet actif intangible n'est pas amorti en accord avec IFRS 3. L'achalandage doit subir un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur aurait subi une dépréciation. L'achalandage est présenté au coût moins les pertes de dépréciation encourues. Les pertes de dépréciation comptabilisées ne peuvent pas être renversées. Il n'y a pas de baisse de valeur permanente de la valeur comptable de l'achalandage à la date de ces états financiers.

(j) Acceptations et lettres de crédit

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre d'engagements par acceptations bancaires et de lettres de crédit est comptabilisée comme un élément de passif au bilan.

En contrepartie, le recours de la Banque contre le client dans le cas où elle serait tenue d'honorer ces engagements est comptabilisé comme un élément d'actif équivalent.

k) Dépôts et emprunts

Les dépôts et emprunts sont comptabilisés au coût. Leur juste valeur est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés aux taux du marché.

(l) Réserve des banques locales

La réserve des banques locales représente les dépôts effectués par les succursales des banques commerciales dans les villes de province à titre de réserve obligatoire maintenue par la BNC pour le compte de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts. La juste valeur de ces dépôts est assimilable à la valeur aux livres puisqu'il s'agit de dépôts à très court terme.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(m) Exonération d'impôts et de taxes

Conformément à la loi du 17 août 1979 amendée par le Décret du 23 novembre 2005, la Banque est exonérée du paiement des droits et taxes de l'État à l'occasion de toutes opérations qui lui sont propres.

(n) Versement au Trésor Public, réserve légale et réserves spéciales

Conformément à la loi du 17 août 1979 et du Décret du 23 novembre 2005, le revenu net réalisé par la Banque sera versé au Trésor Public jusqu'à concurrence de 25%, et le solde sera affecté à la constitution de la réserve légale de 10% et d'autres réserves spéciales destinées aux fins d'investissement, de placement, d'expansion et autres, à fixer par le Conseil d'Administration. La réserve légale doit être constituée jusqu'à ce qu'elle atteigne 50% de la dotation de capital.

Depuis 2007, le Ministère de l'Économie et des Finances autorise la BNC à ne pas verser le montant dû au Trésor Public en vue de renflouer le déficit des fonds propres exigés par la circulaire no. 88 de la BRH, suite à la cession des actifs et passifs de la SOCABANK à la BNC en mars 2007.

(o) Régime de retraite et fonds de prime en administration

La BNC participe conjointement avec la Banque de la République d'Haïti (BRH) et la Banque Populaire Haïtienne (BPH) à un fonds de régime de retraite contributif à prestations déterminées de type de fin de carrière, dont bénéficient ses salariés. Le régime prévoit le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen des cinq dernières années de service des bénéficiaires.

La Banque dispose aussi d'un fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite résultant en des primes de service et des primes de séparation.

Aucune étude actuarielle récente du régime de retraite ni du fonds de prime en administration ne sont disponibles. Les charges sont comptabilisées sur une base estimative et non sur la base des obligations actuarielles. Les surplus ou le passif actuariel ainsi que l'amortissement y relatif ne sont pas déterminés.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(o) Régime de retraite et fonds de prime en administration (suite)

Les Normes Internationales d'Information Financière requièrent que la Banque effectue à la fin de chaque exercice une évaluation actuarielle. Par conséquent, les informations présentées aux notes **16, 20 et 21** ne sont pas conformes aux exigences de ces normes.

(p) Réserve générale pour pertes sur prêts

Le poste de réserve générale pour pertes sur prêts établi par la Direction est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale pour couvrir les risques de pertes potentielles incluant les provisions générales sur le portefeuille de prêts, par rapport aux provisions calculées selon les IFRS, telles que reflétées au bilan. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(q) Intérêts

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les bons BRH, les prêts et les placements locaux et étrangers, ainsi que les dépenses d'intérêts sur les dépôts et les emprunts.

Les revenus d'intérêts sur les prêts sont comptabilisés sur une base d'exercice. Cependant, lorsque les intérêts dus excèdent 89 jours, à compter de la date d'échéance, l'intérêt couru sur les prêts cesse d'être comptabilisé. Les intérêts non payés et déjà comptabilisés sont renversés. Les paiements d'intérêts reçus subséquemment sont appliqués à titre de revenu, seulement si, de l'avis de la Banque, il n'existe aucun doute quant au recouvrement ultime de la totalité du capital. Les revenus d'intérêts sur les cartes de crédit sont capitalisés jusqu'à 180 jours, après cette période le solde dû impayé est provisionné.

(r) Commissions

Les commissions qui sont importantes aux taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses dans le calcul de ces taux d'intérêts effectifs.

Les revenus et les dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état des résultats lorsque les services sont rendus.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(s) Réserves obligatoires

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques doivent garder des réserves obligatoires totalisant, aux 30 septembre 2011 et 2010, 29% sur les passifs en gourdes et 34% sur les passifs en monnaies étrangères. Les réserves sur les passifs libellés en monnaies étrangères doivent être constituées à 70% en dollars US et 30% en monnaie locale.

(t) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application

À la date de ces états financiers, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais n'étaient pas encore en vigueur; elles n'ont pas été prises en considération au niveau de la préparation de ces états financiers et ne devraient pas, dans l'ensemble, avoir un impact important sur ces états financiers.

(4) GESTION DES RISQUES

L'activité d'intermédiation financière est associée à de nombreux risques dont la gestion est d'une importance capitale en raison des effets négatifs qu'ils pourraient avoir sur les opérations d'une banque, ses résultats d'exploitation et son patrimoine financier. Les principaux risques sont:

Le risque de liquidités

Le risque de crédit

Le risque de marché portant sur le change et les taux d'intérêts.

Consciente que l'atteinte de ses objectifs financiers passe par une gestion efficace des risques, la Banque Nationale de Crédit applique des politiques de gestion concertée et prudente à l'égard de ces risques. Elle a développé un ensemble de procédures servant de guide et d'orientation aux directions et, elle a mis en place un système de contrôle conforme à la pratique dans le secteur bancaire et aux normes réglementaires de la Banque Centrale. La gestion des risques à la BNC est exercée à travers un dispositif de contrôle interne qui permet au Conseil d'Administration de s'assurer d'une maîtrise des activités de la Banque à tous les niveaux. Outre la structure opérationnelle hiérarchisée, le dispositif de contrôle comprend aussi les comités spécialisés qui analysent les risques, supervisent les activités des directions et définissent les grandes lignes opérationnelles. Parmi ces comités, il y a le Comité de Direction, le Comité de Trésorerie, le Comité de Crédit et le Comité d'Audit.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

L'appréciation par la Direction des principaux risques de la BNC est comme suit:

A) RISQUE DE LIQUIDITÉS

Le risque de liquidités est le risque que la Banque ne dispose pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour faire face à tous ses engagements de sorties de fonds, que ceux-ci soient inscrits au bilan ou non. Une gestion efficace des liquidités est essentielle pour maintenir la confiance du marché et protéger le capital de la Banque.

Pour gérer ce risque, la BNC assure une surveillance quotidienne des liquidités. Elle met en œuvre une politique prudente de gestion des liquidités qui lui permet d'être en mesure de remplir en tout temps ses engagements exigeant des sorties de fonds. Elle porte une attention particulière aux échéances de dépôts et de prêts, ainsi qu'aux disponibilités et aux exigibilités de fonds, tout en respectant les exigences qui s'appliquent à elle. Le comité de Trésorerie de la BNC se réunit chaque semaine et assure une surveillance quotidienne de ses besoins opérationnels.

La BNC respecte en général les normes prudentielles de la Banque Centrale en matière de liquidités; elle maintient les réserves obligatoires exigées par la circulaire 72-3.

Les dates d'échéance des passifs financiers de la Banque étaient comme suit aux 30 septembre 2011 et 2010:

2011

(En milliers de gourdes)	Courants	0-3 mois	3 mois -1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 13)					
Dépôts à vue	G 21,203,973	-	-	-	21,203,973
Dépôts d'épargne	7,535,983	-	-	-	7,535,983
Dépôts à terme	<u>136,667</u>	<u>2,147,468</u>	<u>729,719</u>	<u>-</u>	<u>3,013,854</u>
Total-dépôts	<u>28,876,623</u>	<u>2,147,468</u>	<u>729,719</u>	<u>-</u>	<u>31,753,810</u>
Obligations BRH (note 14)	3,000	-	-	275,000	278,000
Réserves des banques					
locales (note 15)	171,042	-	-	-	171,042
Autres éléments de passif (note 16)	<u>872,292</u>	<u>-</u>	<u>61,485</u>	<u>1,085,440</u>	<u>2,019,217</u>
	1,046,334	-	61,485	1,360,440	2,468,259
Total	G 29,922,957	2,147,468	791,204	1,360,440	34,222,069

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

A) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)

2010

(En milliers de gourdes)	Courants	0-3 mois	3 mois -1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 13)					
Dépôts à vue	G 16,055,938	-	-	-	16,055,938
Dépôts d'épargne	6,889,962	-	-	-	6,889,962
Dépôts à terme	<u>134,457</u>	<u>2,280,840</u>	<u>703,662</u>	<u>-</u>	<u>3,118,959</u>
Total-dépôts	<u>23,080,357</u>	<u>2,280,840</u>	<u>703,662</u>	<u>-</u>	<u>26,064,859</u>
Obligations BRH (note 14)	3,000	-	-	275,000	278,000
Réserve de banques locales (note 15)	213,483	-	-	-	213,483
Autres éléments de passif (note 16)	852,541	-	56,557	1,263,295	2,172,393
Engagement-acceptations et lettres de crédit	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>109,606</u>	<u>-</u>	<u>109,606</u>
	<u>1,069,024</u>	<u>-</u>	<u>166,163</u>	<u>1,538,295</u>	<u>2,773,482</u>
Total	G 24,149,381	2,280,840	869,825	1,538,295	28,838,341

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières et/ou contractuelles à l'endroit de la Banque.

Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que par la Réserve Fédérale des États-Unis ou par certains autres organismes internationaux, dans les territoires où la Banque détient certains actifs, ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière de la Banque.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque concerne les principaux actifs financiers suivants:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Liquidités (note 5):			
Dépôts à la BRH	G	17,886,141	15,250,947
Dépôts à des banques étrangères		2,334,829	1,285,903
Effets de compensation		<u>217,176</u>	<u>111,497</u>
		<u>20,438,146</u>	<u>16,648,347</u>
Placements:			
Bons BRH		3,844,368	3,071,185
Placements locaux (note 6)		240,873	39,940
Placements à l'étranger (note 7)		3,581,949	2,501,002
Intérêts à recevoir sur placements		<u>12,262</u>	<u>3,595</u>
		<u>7,679,452</u>	<u>5,615,722</u>
Crédit:			
Prêts, net (note 8)		3,835,969	3,939,863
Acceptations et lettres de crédit		-	109,606
Intérêts à recevoir sur prêts		<u>28,970</u>	<u>51,158</u>
		<u>3,864,939</u>	<u>4,100,627</u>
Autres éléments d'actif (note 12):			
Montant à recevoir de la BRH		24,288	9,372
Lettre de garantie de la BRH		-	548,267
Comptes à recevoir de sociétés d'assurance		-	44,106
Ristourne sur primes d'assurance		<u>-</u>	<u>8,475</u>
		<u>24,288</u>	<u>610,220</u>
	G	32,006,825	26,974,916

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

i) Liquidités

Les liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2011 et 2010, 89% et 92% des liquidités sont gardées à la Banque Centrale en couverture de réserves. Dans l'ensemble, la Direction juge que le risque de crédit associé aux liquidités est nul.

ii) Placements

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre. Pour gérer ce risque, la Banque investit dans des instruments dont elle maîtrise les mécanismes opérationnels et financiers, avec un rendement proportionnel aux risques.

La Banque considère les Bons BRH qui représentent 50% et 54% des placements aux 30 septembre 2011 et 2010 comme des instruments financiers non à risque. L'échéance de ces bons n'excède pas 91 jours et la Banque est confiante que la Banque de la République d'Haïti pourra honorer ses engagements dans les délais.

La Banque considère comme modéré le risque sur les placements locaux en obligations, en titres de participation et en placement interbancaire. Elle demande régulièrement des informations financières afin d'en assurer une valorisation adéquate.

En 2011, les placements à l'étranger sont principalement composés d'un fonds de placement en marché monétaire (14%) et de dépôts à terme (86%). En 2010, ils étaient composés d'un fonds de placement en marché monétaire (20%) et d'un dépôt à terme (79%). La Direction considère comme modéré le risque de crédit sur le fonds de placement en marché monétaire étant donné la composition de ce fonds, et comme faible le risque de crédit sur les dépôts à terme étant donné la bonne réputation des institutions détentrices. Le placement à Bladex est aussi considéré comme à faible risque.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

ii) Placements (suite)

De plus, la Banque détient un titre d'obligation dans une société financière étrangère pour lequel elle considère le risque comme étant modéré. La crise financière aux États-Unis vers la fin de l'exercice 2008 a affecté ce titre. Cependant, il est gardé à échéance et la Banque estime qu'elle récupèrera le plein montant.

iii) Crédit

Les politiques établies par la Banque l'assurent d'une gestion adéquate de ce risque; ainsi:

- Les nouveaux prêts sont analysés, approuvés par le Comité de Crédit et adéquatement documentés.
- L'Administration du Crédit s'assure de la mise en place des garanties exigées avant tout décaissement.
- Le portefeuille de prêts est géré par un système informatique et fait l'objet de suivi rigoureux et systématique par la Direction du Crédit et le Comité de Crédit.
- Les clients délinquants sont poursuivis par la Direction du Crédit, l'Unité de Recouvrement, le Bureau du Contentieux et enfin, par les conseillers juridiques externes.
- Des provisions et une réserve générale sont constituées en couverture des prêts non productifs. Elles représentent respectivement 89% et 91% des prêts non productifs aux 30 septembre 2011 et 2010.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

iii) Crédit (suite)

- La Banque se soumet en général au respect des normes réglementaires de la Banque Centrale concernant la classification des prêts et l'établissement de provisions pour pertes sur prêts (Circulaire no. 87) et la limite de 50% du portefeuille de prêts en dollars US par rapport au passif en dollars US (Circulaire no. 97). En raison de l'insuffisance de ses fonds propres réglementaires, la Banque n'est pas en conformité avec la Circulaire no. 83-4 sur la concentration des risques de crédit. Cette Circulaire restreint, en fonction des fonds propres réglementaires, les montants de crédit pouvant être octroyés à un emprunteur, un groupe d'emprunteurs, ou aux principaux secteurs de l'économie. Toutefois, tel qu'expliqué à la **note 4d** sur les capitaux propres, la Banque jouit d'une dérogation de la Banque Centrale en ce qui concerne les fonds propres réglementaires.
- Suite au séisme du 12 janvier 2010, la Banque a encouru des pertes sur son portefeuille de prêts et a dû enregistrer au cours de l'exercice 2010 des provisions additionnelles pour pertes sur prêts (**note 8**), ce qui a affecté la rentabilité de la Banque. Les négociations poursuivies par la Banque avec les clients en difficulté ont contribué à la récupération de provision pour pertes sur prêts de G 49.8 millions en 2011.

iv) Autres éléments d'actif

La Banque considère comme suit le risque de non-paiement sur les autres éléments d'actif:

- Un risque faible sur le montant à recevoir de la BRH pour la rente versée aux pensionnaires.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

La répartition par secteur géographique, sur la base de localisation du risque ultime, des actifs financiers de la Banque, concernés par ce risque, est comme suit:

(En milliers de gourdes)	2011	2010
<u>Liquidités</u>		
Haïti	G 18,103,317	15,362,444
États-Unis	2,315,769	1,267,284
Canada	12,424	12,141
Panama	<u>6,636</u>	<u>6,478</u>
	<u>20,438,146</u>	<u>16,648,347</u>
<u>Placements</u>		
Haïti	4,092,629	3,111,125
États-Unis	516,384	2,504,597
Panama	<u>3,070,439</u>	<u>-</u>
	<u>7,679,452</u>	<u>5,615,722</u>
<u>Crédit</u>		
Haïti	<u>3,864,939</u>	<u>4,100,627</u>
<u>Autres éléments d'actif</u>		
Haïti	<u>24,288</u>	<u>610,220</u>
Total des actifs financiers	G 32,006,825	26,974,916

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif de la Banque est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables lui permettant d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants.

i) Risque de change

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume de l'actif détenu en devise et le volume du passif libellé dans la même devise suite à la variation du cours de cette devise.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i) Risque de change (suite)

Pour gérer ce risque, la BNC a adopté une politique qui consiste à ne pas prendre en général de position en devises allant au delà de trois jours ouvrables. La circulaire no. 81-4 de la Banque Centrale sur le risque de change qui stipule que la position en devises étrangères, en valeur absolue, ne doit pas dépasser, aux 30 septembre 2011 et 2010, 2% des fonds propres comptables sur une base quotidienne, limite le gain ou la perte que la Banque pourrait encourir sur sa position en devises étrangères.

Les positions nettes de change de la Banque, par monnaie, étaient comme suit aux 30 septembre 2011 et 2010:

2011

(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars convertis	Euros convertis	Total
Liquidités	G	6,268,954	15,656,230	1,137	21,926,321
Placements et bons BRH		4,044,369	3,622,822	-	7,667,191
Prêts, net		1,680,072	2,155,897	-	3,835,969
Autres actifs		<u>56,601</u>	<u>18,322</u>	<u>-</u>	<u>74,923</u>
Total des actifs Financiers		<u>12,049,996</u>	<u>21,453,271</u>	<u>1,137</u>	<u>33,504,404</u>
Dépôts		11,286,389	20,467,421	-	31,753,810
Obligations - BRH		278,000	-	-	278,000
Réserve des banques locales		109,844	61,198	-	171,042
Autres passifs		<u>1,020,927</u>	<u>998,290</u>	<u>-</u>	<u>2,019,217</u>
Total des passifs Financiers		12,695,160	21,526,909	-	34,222,069
Actifs (passifs), net	G	(645,164)	(73,638)	1,137	(717,665)

Pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US, la position de change en dollars US convertis résulterait en un gain ou une perte de change de G 1,802M, selon le cas.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i) Risque de change (suite)

2010

(En milliers de gourdes)	Gourdes	Dollars convertis	Euros convertis	Total
Liquidités	G 5,509,069	12,097,351	1,518	17,607,938
Placements et bons BRH	3,071,185	2,556,646	-	5,627,831
Prêts, net	1,568,544	2,371,319	-	3,939,863
Acceptations et lettres de crédit	-	109,606	-	109,606
Autres actifs	<u>615,102</u>	<u>53,256</u>	<u>-</u>	<u>668,358</u>
Total des actifs Financiers	<u>10,763,900</u>	<u>17,188,178</u>	<u>1,518</u>	<u>27,953,596</u>
Dépôts	(10,451,393)	(15,613,466)	-	(26,064,859)
Obligations - BRH	(278,000)	-	-	(278,000)
Réserve des banques locales	(101,648)	(111,835)	-	(213,483)
Engagements-acceptations et lettres de crédit	-	(109,606)	-	(109,606)
Autres passifs	<u>(857,003)</u>	<u>(1,334,122)</u>	<u>-</u>	<u>(2,191,125)</u>
Total des passifs Financiers	(11,688,044)	(17,169,029)	-	(28,857,073)
Actifs (passifs), net	G (924,144)	19,149	1,518	(903,477)

Pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US, la position de change en dollars US convertis résulterait en un gain ou une perte de change de G 479M, selon le cas.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i) Risque de change (suite)

Les taux de change des différentes devises par rapport à la gourde étaient comme suit:

	2011	2010
<u>Aux 30 septembre</u>		
Dollars US	40.8742	39.9405
Euros	54.5916	54.5507

ii) Risque de taux d'intérêts

Ce risque a trait aux incidences éventuelles des fluctuations des taux d'intérêts sur le bénéfice et par conséquent, le capital de la Banque. Il correspond au risque qu'une variation des taux d'intérêts ait un impact négatif sur le revenu net d'intérêts. Le montant du risque est fonction de l'importance et de l'évolution des variations des taux d'intérêts, de même que de l'ampleur et de la structure des échéances des instruments financiers.

Ce risque est adéquatement contrôlé à la BNC, en raison du fait que la majeure partie des actifs et passifs porteurs d'intérêts, comme les prêts et dépôts, sont à taux variables et à court terme, permettant ainsi à la Banque de modifier rapidement ces taux d'intérêts, réduisant ainsi le risque. En ce qui a trait aux actifs du bilan porteurs de taux d'intérêts pour une durée fixe, la Banque s'assure qu'elle possède sous forme de passif, un financement d'une durée équivalente portant des taux d'intérêts inférieurs à ceux des actifs correspondants.

La Banque exerce un suivi rigoureux de trois groupes de portefeuilles distincts:

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque.
- Les placements locaux.
- Les placements à l'étranger.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

ii) Risque de taux d'intérêts (suite)

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

En fin d'exercices, le profil de taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers porteurs d'intérêts était comme suit:

(En milliers de gourdes)	%		2011	%	2010
Taux d'intérêts fixes:					
Actifs financiers	64%	G	7,656,972	50%	5,118,136
Passifs financiers	29%		(3,013,854)	17%	(3,438,844)
Net			<u>4,643,118</u>		<u>1,679,292</u>
Taux d'intérêts variables:					
Actifs financiers (a)	36%		4,369,264	50%	5,219,287
Passifs financiers	71%		(7,535,983)	83%	(16,556,319)
Net			<u>(3,166,719)</u>		<u>(11,337,032)</u>
Total des actifs financiers porteurs d'intérêts	100%		12,026,236	100%	10,337,423
Total des passifs financiers porteurs d'intérêts	100%		(10,549,837)	100%	(19,995,163)
Net		G	1,476,399		(9,657,740)

(a) Les actifs financiers incluent, entre autres, le portefeuille de prêts, net de la provision pour pertes sur prêts.

Au 30 septembre 2011, les actifs et passifs financiers à taux d'intérêts fixes ont relativement un bon appariement en terme de durée; toutefois, dû à l'importance des actifs financiers par rapport aux passifs financiers à taux d'intérêts fixes, la hausse ou la baisse des taux d'intérêts viendra augmenter ou réduire la marge nette d'intérêts.

Au 30 septembre 2010, les actifs financiers à taux d'intérêts fixes avaient des échéances n'excédant pas 90 jours, alors que G 703 millions des passifs financiers à taux d'intérêts fixes avaient des échéances au-delà de trois mois. Par conséquent, une baisse rapide des taux d'intérêts aurait entraîné une diminution du revenu net d'intérêts.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

D) CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres comprennent la dotation de capital, les réserves établies et les bénéfices non répartis. Dans le cadre de ses politiques et de ses stratégies, la Banque évalue périodiquement le retour sur capital et est soucieuse de garantir à l'État Haïtien un rendement satisfaisant qui n'affecte pas la capacité de la Banque d'assumer son développement futur.

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale (circulaire 88) en matière de fonds propres réglementaires. Tout établissement doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres réglementaires:

- **Ratio actif/fonds propres** - Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires d'autre part.
- **Ratio fonds propres/actifs à risque** - Un rapport minimum de 12 % entre les fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan, pondérés en fonction des risques, d'autre part.

Les fonds propres réglementaires consistent essentiellement en du capital à caractère plus permanent, Catégorie 1, attribuable à l'État Haïtien nonobstant la réserve générale pour pertes sur prêts, et le capital de Catégorie 2, composé essentiellement de dettes subordonnées.

Dans le cadre du Protocole d'Accord du 5 décembre 2006, relatif à la cession des actifs et passifs de la Socabank à la BNC, la BRH accorde à la BNC, jusqu'à nouvel ordre, une dérogation en ce qui concerne le respect de la circulaire no. 88 relative à la suffisance des fonds propres.

(5) LIQUIDITÉS ET BONS BRH

Aux 30 septembre, les liquidités sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Encaisse	G	1,488,175	959,591
Dépôts à la Banque de la République d'Haïti (note 23)		17,886,141	15,250,947
Dépôts à des banques étrangères		2,334,829	1,285,903
Effets de compensation		<u>217,176</u>	<u>111,497</u>
	G	<u>21,926,321</u>	17,607,938

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(5) LIQUIDITÉS ET BONS BRH (SUITE)

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) entrent dans le calcul de la couverture des réserves obligatoires qui doivent être maintenues par la BNC sur l'ensemble du passif, en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

Aux 30 septembre, les dépôts à des banques étrangères sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Dépôts portant intérêts	G	2,200,395	1,279,425
Dépôts sans intérêts		<u>134,434</u>	<u>6,478</u>
	G	2,334,829	1,285,903

Les taux sur les dépôts à des banques étrangères portant intérêts ont été en moyenne de 0.10% à 0.25% en 2011 et en 2010.

Aux 30 septembre 2011 et 2010, les dépôts à des banques étrangères incluent des dépôts totalisant respectivement G 140.6 millions (US\$ 3.4 millions), et G 253 millions (US\$ 6.3 millions), bloqués en tant que garanties sur lettres de crédit.

Aux 30 septembre, la répartition des liquidités par devises est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Liquidités en gourdes	G	6,268,954	5,509,069
Liquidités en dollars US		15,656,230	12,097,351
Liquidités en euros		<u>1,137</u>	<u>1,518</u>
	G	21,926,321	17,607,938

Les bons BRH, aux 30 septembre 2011 et 2010, portent des taux d'intérêts allant respectivement de 0.1% à 2.0% en 2011, et de 0.7% à 2.0% en 2010, et ont des échéances de 7, 28 et 91 jours. Au 30 septembre 2010, les bons BRH incluent G 44,885M financés par le Fonds de Pension BRH/BNC/BPH (**note 16 e**). Les rendements sur ces bons BRH sont remis au Fonds de Pension.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(6) PLACEMENTS LOCAUX

Aux 30 septembre, les placements locaux sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Titres de participation - Haitel (b)	G	9,300	9,300
Provision- placement Haitel		(9,299)	(9,299)
	G	1	1
Placement en obligations US			
E-Power S.A. au coût de US\$ 1,000,000	G	40,873	39,940
Taux d'intérêts		9%	9%
Échéance		24/09/19	24/09/19
Titres de participation-Société de construction d'Immeubles et d'Ouvrages Publics S.A. (SCIOPSA)	G	62,367	41,774
Nombre d'actions ordinaires		1,007	667
Coût par action ordinaire	US\$	1,500	1,500
Placement interbancaire à une banque locale	G	200,000	-
Taux d'intérêts		3%	-
Échéance		février 2013	
Total	G	303,241	81,715

(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger sont en dollars US et sont ainsi constitués:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
<u>Placements détenus pour revente:</u>			
Fonds de placement en marché monétaire (a)	G	506,165	493,992
<u>Titres de participation à valeur d'acquisition:</u>			
Titres de participation Bladex (b)		16,071	15,704
<u>Placements gardés à échéance (c):</u>			
Coût amorti		3,075,784	2,007,010
	G	3,598,020	2,516,706

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER (SUITE)

- (a) La stratégie d'investissement du fonds de placement en marché monétaire est d'investir dans des instruments financiers en dollars US à court terme et avec un minimum de risque. Les instruments financiers peuvent être des obligations de banques et d'autres sociétés, du papier commercial et des titres adossés à des crédits mobiliers et des créances hypothécaires, et des obligations des États-Unis et quelques autres pays d'Europe de l'Ouest, d'Australie, du Japon et du Canada.

(b) Banco Latino Americano de Exportaciones (Bladex)

	2011	2010
Nombre d'actions ordinaires	58,947	58,947
Coût par action ordinaire	US\$ 6.67	6.67

(c) Les placements gardés à échéance sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2011	2010
Obligation d'une société financière privée		
Coût	G 10,219	9,985
Juste valeur	9,095	8,912
Taux d'intérêts nominal	6.25%	6.25%
Moins-value sur placement gardé jusqu'à échéance	(1,124)	(1,073)
Échéance	15/12/18	15/12/18
Dépôts à terme en des banques étrangères (d):		
Coût	G 3,065,565	1,997,025
Coût total des placements	G 3,075,784	2,007,010
Juste valeur totale des placements	G 3,074,660	2,005,937
Moins-value sur placements gardés jusqu'à échéance	G (1,124)	(1,073)

- (d) Au 30 septembre 2011, les dépôts à terme chez Bladex totalisent G 3,065,565M (\$US 75,000,000). Les dépôts à terme portent intérêts de 0.32% à 1.00% et viennent à échéance entre octobre 2011 et août 2012.

Au 30 septembre 2010, le dépôt à terme chez Citibank totalisait G 1,997,025M (\$US 50,000,000). Le dépôt à terme portait intérêts de 0.11% et venait à échéance le 29 octobre 2010.

La juste valeur de ces dépôts à terme est égale au coût.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(8) PRÊTS

Aux 30 septembre, les prêts octroyés localement sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2011	2010
Prêts aux entreprises (a)	G 1,474,365	1,386,420
Prêts aux entreprises, garantis par l'État Haïtien (b)	319,004	635,402
Prêts aux particuliers, garantis par l'État Haïtien:		
Agents de la fonction publique (c)	1,016,798	952,238
Parlementaires (d)	6,520	3,330
Recapitalisation	-	3,872
Avances en comptes courants	425,786	314,745
Cartes de crédit	88,822	105,208
Prêts aux particuliers	302,755	293,097
Prêts et avances aux employés	110,994	101,462
Prêts gérés - régime de retraite (note 16)	3,699	3,984
Prêts restructurés	15,675	35,168
	3,764,418	3,834,926
Prêts non productifs	179,391	247,139
Total-prêts	G 3,943,809	4,082,065

Suite au séisme du 12 janvier 2010, la Banque a revu les conditions et modalités de certains prêts (ie: prolongement d'échéance, taux d'intérêts) qui sont présentés comme restructurés. En date du 30 septembre 2010, ces clients étaient courants et respectaient les nouvelles modalités sur leurs prêts. Au 30 septembre 2011, les prêts ayant des conditions spéciales ont été maintenus restructurés.

(a) Aux 30 septembre 2011 et 2010, les prêts aux entreprises incluent des prêts en dollars US de G 108 millions et G 132 millions octroyés à une entreprise d'État, aux taux de 10% et 11% respectivement (note 23).

(b) En 2011 et 2010, ces prêts sont à une société haïtienne privée. Ils sont couverts respectivement par des lettres de crédit de la BRH et l'aval du Ministère de l'Économie et des Finances et par des dépôts (note 16 a).

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(8) PRÊTS (SUITE)

- (c) Les prêts aux agents de la fonction publique, garantis par l'État Haïtien, représentent des prêts octroyés dans le cadre d'un programme de crédit au bénéfice des agents de la fonction publique. Suite à l'avenant no. 3 en date du 5 novembre 2009, ce programme auquel participe aussi la Banque Populaire Haïtienne totalise G 2.0 milliards dont la quote-part de la Banque Nationale de Crédit s'élève à G 1.5 milliard. Les prêts individuels octroyés à l'intérieur de ce programme ne peuvent excéder G 350 milles. Dans le cadre de ce programme, l'État Haïtien a effectué des dépôts de garantie (**note 16 b**) et s'est engagé à effectuer des dépôts supplémentaires, selon les besoins. La Direction est confiante que la garantie de l'État Haïtien s'applique sur l'ensemble du portefeuille en circulation.
- (d) Les prêts accordés aux parlementaires de la 48^{ième} Législature sont aussi garantis à 100% par l'État Haïtien et ne peuvent pas excéder G 500 milles pour les Députés et G 600,000 pour les Sénateurs. L'enveloppe du programme totalise G 67.5 millions. Dans le cadre de ce programme, l'État Haïtien, a effectué un dépôt de garantie (**note 16b**) et s'est engagé à effectuer des dépôts supplémentaires, selon les besoins.

La provision pour pertes sur prêts a enregistré les mouvements suivants:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Solde au début de l'exercice	G	142,202	65,852
(Récupération) provision de l'exercice		(49,842)	143,550
Radiations, net des récupérations		13,380	(66,561)
Effet de change		<u>2,100</u>	<u>(639)</u>
	G	107,840	142,202

L'allocation des prêts en gourdes et en dollars US est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Prêts en gourdes	G	1,730,690	1,681,443
Prêts en dollars US		<u>2,213,119</u>	<u>2,400,622</u>
	G	3,943,809	4,082,065

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(8) PRÊTS (SUITE)

Au 30 septembre 2011, l'âge des créances était comme suit:

(En milliers de gourdes)		Courants 1-30 jours	31 - 89 jours	Total
<u>Prêts courants</u>				
Avances en comptes courants	G	406,952	18,834	425,786
Cartes de crédit		76,488	12,334	88,822
Autres catégories de prêts		<u>3,076,223</u>	<u>173,587</u>	<u>3,249,810</u>
	G	3,559,663	204,755	3,764,418
%		95%	5%	100%

(En milliers de gourdes)		90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
<u>Prêts non productifs</u>					
Avance en comptes courants	G	-	-	19,125	19,125
Cartes de crédit		6,013	-	4,435	10,448
Autres catégories de prêts BNC		<u>3,291</u>	<u>52,644</u>	<u>93,883</u>	<u>149,818</u>
		9,304	52,644	117,443	179,391
%		6%	30%	64%	100%

Au 30 septembre 2011, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

(En milliers de gourdes)		Garanties de l'État Haïtien	Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 13)	Total
Prêts courants	G	1,824,022	595,619	145,685	2,565,326
Prêts non productifs		<u>-</u>	<u>156,878</u>	<u>16,188</u>	<u>173,066</u>
	G	1,824,022	752,497	161,873	2,738,392
%		67%	27%	6%	100%

En 2011, les garanties de l'État Haïtien incluent G 800.7 millions (**note 16a**) représentant des dépôts reçus pour un prêt et des crédits documentaires accordés à une société.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(8) PRÊTS (SUITE)

Au 30 septembre 2010, l'âge des créances était comme suit:

(En milliers de gourdes)	Courants		Total
	1-30 jours	31 - 89 jours	
<u>Prêts courants</u>			
Avances en comptes courants	G 286,621	22,145	308,766
Cartes de crédit	94,146	11,062	105,208
Autres catégories de prêts	<u>3,268,669</u>	<u>152,283</u>	<u>3,420,952</u>
	G 3,649,436	185,490	3,834,926
%	94%	6%	100%

(En milliers de gourdes)	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
<u>Prêts non productifs</u>				
Avance en comptes courants G	3,537	14,335	48,770	66,642
Cartes de crédit	9,928	5,056	-	14,984
Autres catégories de prêts BNC	<u>32,033</u>	<u>76,604</u>	<u>56,876</u>	<u>165,513</u>
	45,498	95,995	105,646	247,139
%	18%	39%	43%	100%

Au 30 septembre 2010, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

(En milliers de gourdes)	Garanties de l'État Haïtien	Garanties hypothécaires	Nantissements	Total
			en espèces (note 13)	
Prêts courants	G 1,915,242	623,951	137,306	2,676,499
Prêts non productifs	-	<u>113,004</u>	<u>1,997</u>	<u>115,001</u>
	G 1,915,242	736,955	139,303	2,791,500
%	69%	26%	5%	100%

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(8) PRÊTS (SUITE)

En 2010, les garanties de l'État Haïtien incluent G 955.8 millions (**note 16a**) représentant des dépôts reçus pour un prêt et des crédits documentaires accordés à une société.

Le rendement moyen du portefeuille de prêts productifs est comme suit:

(En milliers de gourdes)	2011	2010
Prêts aux entreprises:		
En gourdes	18%	18%
En dollars US	9%	11%
Prêts aux entreprises, garantis par l'État Haïtien		
En dollars US	12%	11%
Prêts aux particuliers, garantis par l'État Haïtien		
En gourdes	22%	22%
Avances en comptes courants:		
En gourdes	13%	14%
En dollars US	13%	10%
Cartes de crédit	28%	31%
Prêts et avances aux employés	7%	8%
Prêts restructurés	13%	14%
Autres prêts en gourdes	14%	17%
Autres prêts en dollars US	11%	11%

Aux 30 septembre 2011 et 2010, les membres du Conseil d'Administration ont des prêts productifs totalisant G 4.8 millions et G 9.0 millions respectivement. Ces prêts ont été octroyés au taux accordé aux employés de la Banque, conformément aux procédures en vigueur.

Aux 30 septembre 2011 et 2010, les intérêts non comptabilisés sur les prêts non productifs totalisent environ G 56 millions et G 99 millions.

Les risques spécifiques et généraux sur le portefeuille de prêts sont couverts par les postes d'états financiers suivants:

(En milliers de gourdes)	2011	2010
Provision pour pertes sur prêts	G 107,840	142,202
Réserve générale pour pertes sur prêts	<u>51,300</u>	<u>35,300</u>
	G 159,140	177,502

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(9) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations, au coût, ont ainsi évolué au cours de l'exercice:

(En milliers de gourdes)

Immobilisations au coût	Solde au 30/9/10	Acquisitions	Dispositions	Transferts	Solde au 30/9/11
Terrains G	28,997	-	(8,626)	-	20,371
Terrains et immeubles (note)	195,783	2,855	-	(1,003)	197,635
Équipements informatiques	57,598	17,761	(6,690)	-	68,669
Matériel et mobilier	70,548	11,915	(6,806)	-	75,657
Matériel roulant	14,958	3,571	(1,990)	-	16,539
Matériel énergétique	47,916	8,491	(892)	-	55,515
Matériel de communication	10,627	-	(147)	-	10,480
Matériel de climatisation	9,978	1,100	(2,722)	-	8,356
Matériel de sécurité	4,526	-	-	-	4,526
Améliorations locatives	32,534	3,441	-	2,861	38,836
Investissements en cours	<u>33,125</u>	<u>82,682</u>	<u>-</u>	<u>(1,858)</u>	<u>113,949</u>
G	506,590	131,816	(27,873)	-	610,533

La disposition de terrains représente un transfert à propriétés détenues pour revente **(note 10)**.

Note : L'auxiliaire des immobilisations de la Banque ne présente pas séparément les coûts d'acquisition des terrains et des immeubles pour les acquisitions remontant à plusieurs années.

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

(En milliers de gourdes)

Amortissement cumulé	Solde au 30/9/10	Amortissement	Dispositions	Solde au 30/9/11
Immeubles G	32,665	4,654	-	37,319
Équipements informatiques	38,038	13,966	(6,690)	45,314
Matériel et mobilier	29,522	9,796	(6,806)	32,512
Matériel roulant	8,327	3,474	(1,990)	9,811
Matériel énergétique	47,699	921	(892)	47,728
Matériel de communication	3,488	1,063	(147)	4,404
Matériel de climatisation	4,768	989	(2,722)	3,035
Matériel de sécurité	4,526	-	-	4,526
Améliorations locatives	<u>21,325</u>	<u>6,626</u>	<u>-</u>	<u>27,951</u>
G	190,358	41,489	(19,247)	212,600
G	316,232	-	-	397,933

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(10) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION

Aux 30 septembre, les biens immobiliers hors exploitation comprennent:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Propriétés détenues pour revente (a)	G	492,177	577,384
Placements en immobilier (b)		<u>67,015</u>	<u>67,015</u>
	G	559,192	644,399

a) Les propriétés détenues pour revente sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Coût	G	935,096	945,838
Provisions pour moins-value		<u>(442,919)</u>	<u>(368,454)</u>
	G	492,177	577,384

Les propriétés détenues pour revente ont ainsi fluctué au cours des exercices:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Solde au début de l'exercice	G	945,838	947,135
Ventes durant l'exercice (i) (ii)		(44,191)	(116,519)
Ajouts de l'exercice (note 9) (ii)		8,626	90,000
Biens adjugés en faveur de la banque durant l'exercice		21,139	56,090
Frais divers		3,684	3,386
Radiations liées au séisme (iii)		-	(24,764)
Virement aux immobilisations		-	<u>(9,490)</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	935,096	945,838

- (i) En 2011, les ventes de propriétés détenues pour revente ont généré des pertes de G 3.8 millions (note 19).
- (ii) En septembre 2010, la BNC a acquis une propriété évaluée à G 90.0 millions. En guise de paiement, elle a cédé une propriété détenue pour revente d'une valeur aux livres de G 116.6 millions. Cette transaction a résulté en un gain de G 47.9 millions (note 19) compte tenu d'une moins-value de G 74.5 millions comptabilisée antérieurement.
- (iii) Les pertes liées à ces radiations nettes de la moins-value y relative sont de G 20,778M (note 18).

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(10) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION (SUITE)

La provision pour moins-value sur les propriétés détenues pour revente a ainsi évolué:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Solde au début de l'exercice	G	368,454	403,616
Moins-values constatées (note 19)		78,906	23,275
Moins-values liées aux ventes		(4,441)	-
Ajout pour dommage partiel subi durant le séisme (note 18)		-	20,000
Moins-value transférée (i)		-	(78,437)
Solde à la fin de l'exercice	G	442,919	368,454

Certaines propriétés détenues pour revente, totalisant G 22.7 millions, aux 30 septembre 2011 et 2010, ont des options d'achat valides jusqu'en 2013.

Certaines propriétés détenues pour revente ont généré des revenus de loyers pour G 5,542M en 2011 et G 4,213M en 2010.

b) Les placements en immobilier ont ainsi fluctué durant l'exercice.

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Solde au début de l'exercice	G	67,015	85,481
Moins-value suite au séisme (note 18)		-	(18,732)
Frais		-	266
Solde à la fin de l'exercice	G	67,015	67,015

Les loyers provenant des placements en immobilier totalisent G 1,242M en 2011 et 2010 (**note 19**).

(11) ACHALANDAGE

L'achalandage résulte de la cession des actifs et des passifs de la SOCABANK à la BNC, effective en date du 1^{er} mars 2007. L'achalandage n'a pas subi de dépréciation en 2011.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(12) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif sont:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Intérêts à recevoir	G	45,232	54,753
Frais payés d'avance		32,432	20,522
Fournitures de bureau		25,888	24,309
Montant à recevoir de la BRH, net (note 23)		24,288	9,372
Objets d'art		11,824	11,824
Lettre de garantie de la BRH (note 23) (a)		-	548,267
Comptes à recevoir de sociétés d'assurance relatifs au séisme (b)		-	44,106
Ristourne prime d'assurance (b)		-	8,475
Autres		<u>10,990</u>	<u>7,335</u>
	G	150,654	728,963

(a) Suite à une entente survenue le 29 septembre 2010, entre la BNC et la BRH, cette lettre de garantie a été réalisée et la valeur nominale initiale fut encaissée en octobre 2010. Au 30 septembre 2010, le montant à recevoir correspond à la valeur nominale de la lettre de garantie dont la date d'échéance initiale était avril 2012. L'encaissement anticipé de la valeur nominale de cette lettre de garantie a résulté en un gain de G 59,777 (note 19) inscrit à l'état des résultats. Dans le cadre de cette entente, la BRH a aussi renoncé au 50% des valeurs recouvrées sur les prêts non productifs de Socabank jusqu'au 30 juin 2010.

Jusqu'au 29 septembre 2010 et tel qu'expliqué à la note 3e, en application des IAS 32, 37 et 39, cette garantie était présentée à sa valeur actuelle selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs au taux de 8%.

(b) Les montants à recevoir de sociétés d'assurance ont été encaissés en 2011 à l'exception de G 4 millions qui furent provisionnés à 100%.

La lettre de garantie de la BRH a ainsi évolué:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Solde au début de l'exercice	G	548,267	452,305
Encaissement		(548,267)	-
Gain sur règlement de la lettre de garantie BRH (a) (notes 19 et 23)		-	59,777
Accroissement annuel de la valeur (c) (note 23)		<u>-</u>	<u>36,185</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	-	548,267

(c) Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2010, l'accroissement annuel de la valeur est enregistré au poste de revenus d'intérêts-autres à l'état des résultats.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(13) DÉPÔTS

Aux 30 septembre, les dépôts se répartissent ainsi:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Dépôts à vue:			
Gourdes	G	4,158,855	3,512,780
Dollars US		<u>17,045,118</u>	<u>12,543,158</u>
	G	21,203,973	16,055,938
Dépôts d'épargne:			
Gourdes	G	5,074,979	4,781,976
Dollars US		<u>2,461,004</u>	<u>2,107,986</u>
	G	7,535,983	6,889,962
Dépôts à terme:			
Gourdes	G	2,052,555	2,156,637
Dollars US		<u>961,299</u>	<u>962,322</u>
	G	3,013,854	3,118,959
Total des dépôts	G	31,753,810	26,064,859
Dépôts en Gourdes	G	11,286,389	10,451,393
Dépôts en Dollars US		<u>20,467,421</u>	<u>15,613,466</u>
Total des dépôts	G	31,753,810	26,064,859

Aux 30 septembre 2011 et 2010, certains dépôts à vue en gourdes totalisant respectivement G 130 millions et G 78 millions portent des taux d'intérêts au jour le jour de 0.10 à 0.25%.

Aux 30 septembre 2011 et 2010, certains dépôts à vue en dollars US totalisant respectivement G 10.5 milliards et G 6.6 milliards portent des taux d'intérêts au jour le jour de 0.10% en 2011 et 2010. De ces soldes, G 10.5 milliards et G 6.5 milliards représentent des dépôts en dollars US du Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement provenant de l'accord signé entre l'État Haïtien et l'État Vénézuélien dans le cadre du programme Petro-Caribe (**note 23**).

Aux 30 septembre 2011 et 2010, les dépôts à vue incluent également des dépôts en dollars US de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) de G 4.0 milliards (**note 23**).

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(13) DÉPÔTS (SUITE)

Aux 30 septembre 2011 et 2010, les dépôts des membres du Conseil d'Administration totalisaient G 5.7 millions et G 10.1 millions respectivement (**note 23**). Ces dépôts sont rémunérés aux conditions normales de la Banque.

Aux 30 septembre 2011 et 2010, les dépôts à vue des ministères, sociétés et organismes de l'État Haïtien totalisaient respectivement G 470 millions et G 785 millions et ne portent pas d'intérêts (**note 23**).

Aux 30 septembre 2011 et 2010, les dépôts à terme incluent respectivement des soldes de G 32.4 millions et de G 29.8 millions en gourdes, et de G 19.6 millions et de G 19.1 millions en dollars US convertis, au nom du Fonds de Pension BRH/BNC/BPH. Ces dépôts à terme étaient rémunérés à des taux d'intérêts allant de 0.40% à 1.25% pour les gourdes, et de 0.25% pour les dollars US en 2011, et à des taux d'intérêts allant de 0.40% à 1.25% pour les gourdes, et de 0.60% pour les dollars US en 2010.

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts sont comme suit:

	2011	2010
Dépôts d'épargne:		
Gourdes	0.10%	0.13%
Dollars US	0.05%	0.07%
Dépôts à terme:		
Gourdes	1.50%	1.47%
Dollars US	1.00%	0.40%
Dépôts d'épargne-chèques:		
Gourdes	0.05%	0.08%
Dollars US	0.02%	0.02%

Aux 30 septembre, les dépôts gardés en nantissement de prêts étaient comme suit:

(En milliers de gourdes)	2011	2010
Dépôts en gourdes	G 5,879	4,218
Dépôts en dollars US	<u>155,994</u>	<u>135,085</u>
Total (note 8)	G 161,873	139,303

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(14) OBLIGATIONS BRH

Aux 30 septembre, les obligations BRH sont en gourdes et se regroupent comme suit:

(En milliers de gourdes)	2011	2010
Obligation subordonnée échéant en septembre 2030, à 1% l'an	G 275,000	275,000
Dû à la BRH, non porteur d'intérêts	3,000	3,000
	G 278,000	278,000

(15) RÉSERVES DES BANQUES LOCALES

La répartition de ces dépôts par devise se présente comme suit:

(En milliers de gourdes)	2011	2010
Réserves des banques locales en gourdes	G 109,844	101,648
Réserves des banques locales en dollars US	61,198	111,835
	G 171,042	213,483

Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

(16) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif sont:

(En milliers de gourdes)	2011	2010
Montants reçus en garantie de prêts - dollars US (a)	G 806,395	1,100,519
Chèques certifiés et de direction	283,008	300,232
Montants dus aux ministères et entreprises publiques (note 23)	234,298	204,534
Montants reçus en garantie de prêts – gourdes (b)	193,059	126,029
Obligations envers employés et retraités (c)	153,832	102,658
Cartes prépayées (d)	61,485	56,557
Fonds en administration – Fonds de pension BRH/BNC/BPH (e) (note 23)	44,885	44,885
Dépôts non sujets à emploi	30,960	29,357
Intérêts à payer	4,249	22,674
Fonds en administration – régime de retraite (note 8)	3,699	3,984
À verser au Trésor Public (f) (note 23)	2,194	2,194
Dépôts reçus sur propriétés détenues pour revente	1,378	12,540
Virements et transferts	105	35,289
Fonds en administration – FDI (note 23)	-	7,283
Autres	199,670	123,658
	G 2,019,217	2,172,393

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(16) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)

- (a) Aux 30 septembre 2011 et 2010, les montants en dollars US reçus en garantie de prêts incluent respectivement G 800.7 millions (US\$ 19.5 millions) et G 955.8 millions (US\$ 23.9 millions) représentant les garanties de l'État Haïtien pour un prêt et des crédits documentaires accordés à une société (**note 23**). Ces montants ne portent pas d'intérêts. De ces montants reçus en garantie, des montants respectivement de G 140.6 millions (US\$ 3.4 millions) et de G 253.2 millions (US\$ 6.3 millions) étaient déposés dans une banque étrangère en couverture de lettres de crédit émises par celle-ci, en faveur de cette société.
- (b) Les dépôts reçus en garantie sur les prêts – gourdes sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2011	2010
Dépôts reçus en garantie de l'État		
Haïtien - gourdes (notes 8 et 23)		
Prêts garantis - agents de la fonction publique	G 124,608	53,030
Prêts garantis - parlementaires	16,875	16,875
Prêts garantis - programme de recapitalisation	<u>45,432</u>	<u>49,804</u>
	186,915	119,709
Autres dépôts reçus en garantie - gourdes	<u>6,144</u>	<u>6,320</u>
	G 193,059	126,029

Le programme de recapitalisation comprend deux volets pour lesquels des fonds en garantie ont été reçus de l'État Haïtien:

- G 22 millions reçus en 2009 pour financer des prêts aux sinistrés des Gonaïves suite aux ouragans de l'été 2008. Au 30 septembre 2010, les soldes des prêts y relatifs s'élevaient à G 1,900M.
- G 28 millions reçus en 2005, au bénéfice des petits commerçants victimes des actes de vandalisme durant la période allant de novembre 2003 à mars 2004, et victimes d'incendies survenus en juin 2004. Au 30 septembre 2010, les soldes des prêts y relatifs s'élevaient à G 2,285M.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(16) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)

(c) Aux 30 septembre, les obligations envers les employés et retraités sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2011	2010
Provision pour boni des employés et des retraités	G	20,853	18,039
Fonds spécial pour employés contractuels (i)		17,638	17,549
Fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite (ii)		101,940	63,637
Provision supplémentaire au régime de retraite (iii)		<u>13,401</u>	<u>3,433</u>
	G	153,832	102,658

(i) Le fonds spécial est constitué pour les employés contractuels et ceux qui ne sont pas éligibles au fonds de pension. La Banque et l'employé y participent. La somme cumulée est remise à l'employé à son départ de l'institution, sans intérêts.

(ii) Depuis le 1^{er} août 2009, on accumule dans le fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite, un prélèvement de 2% effectué sur leurs salaires. De plus, aux 30 septembre 2011 et 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'ajouter G 30,000,000 (**note 20**) à ce poste en vue d'augmenter cette provision. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle de ce fonds en administration et par conséquent, les informations divulguées ne sont pas conformes aux exigences des Normes Internationales d'Information Financière.

(iii) La provision supplémentaire au régime de retraite est déterminée par le Conseil d'Administration. Elle est convertie annuellement en dépôts à terme au nom du Fonds de Pension BRH/BNC/BPH (**note 13**).

(d) La carte prépayée est un nouveau produit commercialisé en octobre 2009. Il s'agit d'une carte internationale qui peut être rechargée et utilisée en gourde ou en dollar. Le renflouement se fait directement sans passer par un compte bancaire.

(e) Aux 30 septembre 2011 et 2010, la BNC détient un montant de G 44.9 millions reçu du Fonds de Pension BRH/BNC/BPH. Jusqu'au 31 mars 2011, ce montant était placé en bons BRH et les rendements étaient remis intégralement au Fonds de Pension. Toutefois, étant donné la situation décrite à la **note 3 (o)**, ce montant n'est plus placé en bons BRH et a été bloqué par la BNC en attendant la résolution du différend.

(f) Pour les exercices 2007 à 2011, il n'y a pas eu de versement au Trésor Public (**note 3n**).

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(17) DOTATION DE CAPITAL

En vertu du décret du 23 novembre 2005, publié au journal le Moniteur no. 95 du 19 décembre 2005, réorganisant la Banque Nationale de Crédit, le capital autorisé de la Banque a été fixé à G 500 millions constitué du capital antérieur augmenté des bénéfices non répartis.

(18) IMPACT LIÉ AU SÉISME

Suite au séisme du 12 janvier 2010, la Banque a subi des pertes au niveau de certains prêts et a comptabilisé en conséquence en 2010 des provisions additionnelles pour pertes sur prêts (**note 8**).

La Banque a encouru d'autres pertes enregistrées à l'état des résultats liées au séisme, qui se traduisent comme suit, net des remboursements d'assurance:

(En milliers de gourdes)	2010
<u>Biens immobiliers hors exploitation:</u>	
Pertes sur propriétés détenues pour revente (note 10)	G 20,778
Provision pour dommage subi durant le séisme (note 10)	<u>20,000</u>
	40,778
Remboursement d'assurance	<u>(14,416)</u>
Pertes sur propriétés détenues pour revente	<u>26,362</u>
Moins-value suite au séisme (note 10)	<u>18,732</u>
Pertes sur placements en immobilier	<u>18,732</u>
<u>Immobilisations:</u>	
Immeubles	34,950
Remboursement d'assurance-immeubles	<u>(44,433)</u>
Surplus sur immeubles	<u>(9,483)</u>
Améliorations locatives	4,796
Matériel de bureau et mobilier	4,686
Investissements en cours	4,976
Matériel de sécurité	392
Équipements informatiques	677
Matériels de climatisation	<u>377</u>
Pertes nettes sur immobilisations	<u>6,421</u>
<u>Radiations d'éléments d'actif:</u>	
Loyers payés d'avance	5,783
Liquidités	3,110
Objets d'art	1,466
Fournitures de bureau	<u>816</u>
	11,175
Perte totale	G 62,690

Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(19) COMMISSIONS ET AUTRES REVENUS, NET

Pour les exercices, les commissions et autres revenus, net sont ventilés comme suit:

(En milliers de gourdes)	2011	2010
Commissions (1)	G 249,918	247,337
Gain sur recouvrements de créances radiées	66,714	-
Renversement de provision pour frais courus	10,195	18,732
Loyers sur biens immobiliers hors exploitation	6,784	5,454
Gain sur dispositions d'immobilisations	935	-
Moins-values constatées sur propriétés détenues pour revente (note 10)	(78,906)	(23,275)
Vols	(10,152)	-
Contestations – cartes de crédit	(9,569)	-
(Pertes) gain sur ventes de propriétés détenues pour revente (note 10 a i)	(3,801)	47,933
Provision sur remboursement d'assurance	(4,003)	-
Gain sur réalisation de la lettre de garantie BRH (note 12)	-	59,777
Règlement de litige (2)	-	(20,000)
Autres, net	<u>11,751</u>	<u>13,407</u>
	G 239,866	349,365

(1) Depuis 2010, la tarification des produits et services a été révisée et une nouvelle commission sur les comptes dormants a été instaurée.

(2) Depuis 2007, un ex-client de Socabank réclamait le remboursement d'un placement de US\$ 500,000 effectué à SOCATRANSFER. En 2010, une entente intervenue entre la Banque et le plaignant a permis la fermeture de ce dossier.

(20) SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS DE PERSONNEL

Les salaires et autres prestations de personnel sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2011	2010
Salaires	G 230,307	218,910
Frais de représentation et primes	49,000	38,311
Contributions au régime de retraite (a)	45,489	34,378
Dotation additionnelle au fonds de prime en administration (note 16 c)	30,000	30,000
Contributions au fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite	18,000	17,160
Taxes salariales	7,381	7,017
Transport	6,465	5,976
Autres dépenses de personnel	<u>53,524</u>	<u>26,012</u>
Total	G 440,166	377,764

(a) En plus de la participation de la Banque (note 21), ces contributions incluent d'autres avantages aux retraités.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(21) RÉGIME DE RETRAITE ET FONDS DE PRIME EN ADMINISTRATION

La Banque participe conjointement avec la Banque de la République d'Haïti (BRH) et la Banque Populaire Haïtienne (BPH) à un fonds de régime de retraite contributif à prestations déterminées de type de salaires de fin de carrière, dont bénéficient ses salariés. La participation de la Banque s'effectue à un taux de contribution fixe de 10% du salaire brut mensuel, et s'élève à G 13.7 millions et G 12.9 millions respectivement pour 2011 et 2010. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle récente de ce fonds de régime de retraite. Par conséquent, les informations divulguées ne sont pas conformes aux exigences des Normes Internationales d'Information Financière.

Toutefois, en mars 2011, la BRH a informé la BNC du retrait de la BRH de ce régime de retraite à partir du 1^{er} avril 2011; ce qui a résulté en un différend entre la BNC et la BRH. En attendant la résolution de ce différend, la BNC assure, depuis le 1^{er} avril 2011, les versements à ses retraités et à ceux de l'ex-Banque Nationale de la République d'Haïti sauf à ceux que la BRH a désignés comme étant de sa responsabilité.

La Banque dispose aussi d'un fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite tel que décrit à la **note 16 c**. Les contributions 2011 et 2010 s'élèvent à G 48 et G 47 millions. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle de ce fonds en administration et par conséquent, les informations divulguées ne sont pas conformes aux exigences des Normes Internationales d'Information Financière.

(22) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

Dans le cours normal de ses activités, la BNC contracte divers engagements et assume un passif éventuel comme suit:

(En milliers de gourdes)	2011	2010
Engagements de crédit non utilisés:		
En gourdes	G 146,708	47,414
En dollars US	<u>16,217</u>	<u>160,176</u>
	G 162,925	207,590
Lettres de crédit standby	G 52,598	240,155
Lettres de garantie	G 44,828	10,764

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder sur avances en comptes courants. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(22) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL (SUITE)

Au 30 septembre 2011, la Banque est engagée à verser des loyers pour location de succursales s'élevant à environ G 28 millions, sur une période allant de 2012 à 2019.

En novembre 2004, la Banque a fait l'objet d'une poursuite légale de US\$ 1,550,000 plus dommages et intérêts, de la part d'un client qui réclame un dépôt effectué en vue de l'ouverture d'une lettre de crédit, durant l'exercice 2004. La plainte du client repose sur le fait que la marchandise commandée en vertu de la lettre de crédit n'a jamais été reçue. Les procédures légales sont en cours et la cause est pendante devant la Cour d'Appel. De l'avis des conseillers juridiques de la Banque, la position de la Banque est bien fondée et d'éventuelles poursuites légales futures contre la Banque à ce sujet ne devraient connaître aucun succès, puisque les termes de la lettre de crédit ont été respectés, notamment les Règles et Usances de la Chambre de Commerce Internationale relatives aux crédits documentaires. En tant que banque émettrice, la Banque n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision concernant ce litige; toutefois, elle a créé une provision pour honoraires professionnels légaux pour assurer sa défense.

Au 30 septembre 2011, la Banque traite de certaines autres affaires litigieuses engagées pour ou contre quelques clients. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis de ses conseillers juridiques, les positions prises par la Banque Nationale de Crédit sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de la Banque.

(23) TRANSACTIONS APPARENTÉES

Aux 30 septembre, les soldes des transactions apparentées sont:

(En milliers de gourdes)	2011	2010
Actifs:		
Dépôts à la Banque de		
la République d'Haïti (note 5)	G 17,886,141	15,250,947
Bons BRH, net	3,844,368	3,071,785
Lettre de garantie BRH (note 12)	-	548,267
Prêts à une entreprise d'État (note 8a)	108,176	131,521
Prêt à une société apparentée dont		
la Banque est actionnaire	255,837	233,689
Montant à recevoir de la BRH (note 12)	24,288	9,372
Prêts aux membres du Conseil		
d'Administration (note 8)	4,810	9,060
	G 22,123,620	19,254,641

(à suivre)

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
Notes aux États Financiers
30 septembre 2011 et 2010

(23) TRANSACTIONS APPARENTÉES (SUITE)

(En milliers de gourdes)	2011	2010
Passifs:		
Dépôts du Bureau de Monétisation (note 13)	G 10,504,854	6,568,524
Dépôts de DINEPA (note 13)	3,998,475	3,978,546
Dépôts des Ministères et organismes d'État (note 13)	469,790	785,050
Obligations subordonnées BRH (note 14)	275,000	275,000
Dépôts à terme – Fonds de Pension BRH/BNC/BPH (note 13)	52,056	48,915
Dépôts des membres du Conseil d'Administration (note 13)	5,768	10,199
Emprunt bancaire – BRH (note 14)	3,000	3,000
Montants reçus en garantie de prêts de l'État Haïtien:		
En dollars US (note 16 a)	800,737	955,789
En gourdes (note 16 b)	186,915	119,709
Montants dus aux ministères et entreprises publiques (note 16)	234,298	204,534
Fonds de Pension BRH/BNC/BPH (note 16)	44,885	44,885
Fonds de Développement Industriel (FDI) (note 16)	-	7,283
À verser au Trésor Public (note 16)	2,194	2,194
	G 16,577,972	13,003,628

Durant les exercices, les transactions apparentées sont:

(En milliers de gourdes)	2011	2010
Revenus d'intérêts:		
Bons BRH	G 25,683	76,747
Accroissement de la valeur de la lettre de garantie BRH (note 12)	-	36,185
Gain sur lettre de garantie (note 19)	-	59,777
Prêts à des sociétés d'État	-	4,017
	25,683	176,726
Commissions pour services rendus à la BRH	18,000	18,000
Revenu de loyer de biens immobiliers hors exploitation	6,784	5,454
Total - revenu	G 50,467	200,180
Dépenses d'intérêts:		
Emprunt BRH	G 2,750	-
Total - dépenses	2,750	-
Montant net	G 47,717	200,180

Liste des différents
Conseils
d'Administration
(1979 - 2011)

Liste des différents Conseils d'Administration (1979-2011)

Août 1979 – Août 1980

M. Gérard Martineau
M. Mirambeau Léon
M. Jacques Lallemand
M. Louis Kernizan
M. Molière Poliard

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

Août 1980 – Novembre 1981

M. Edouard Racine
M. Edriss Vincent
M. Jacques Lallemand
M. Molière Poliard
M. Louis Kernizan

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

Novembre 1981 – Mai 1983

M. Edouard Racine
M. Edriss Vincent
M. Antonio D. Mellon
M. Henry Kénol
M. Frantz Allen

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

Mai 1983 – Octobre 1985

M. Edouard Racine
M. Raymond Remy
M. Socrate L. Devilmé
M. Henry Kenol
M. Frantz Allen

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

Octobre 1985 – Février 1986

M. Edouard Racine
M. Raymond Remy
M. Fritz Laurenceau
M. Frantz Allen
M. Emmanuel Cassagnol

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

Février 1986 – Septembre 1988

M. Yvon César	Président
M. Max Michel	Vice- Président
M. Roger L. Francois	Directeur Général
M. Webert Smith	Membre
M. Alain Turnier, remplacé par	Membre
M. Yvon Siméon, remplacé par	
M Gérard Pierre-Antoine	

Septembre 1988 - Août 1990

M. Socrate L. Devilmé	Président
M. Edward Duprat	Vice- Président
M. Edouard Guerrier	Directeur Général
M. Marcel Bonny	Membre
M. Michel Bonnet, remp. par	Membre
M. Ernot Desnoyer	

Août 1990 – Mars 1991

M. Elie Jean-Philippe	Président
M. Raoul Nelson	Vice- Président
M. Jean-Claude Baril	Directeur Général
M. Chenier St Julien	Membre
M. Praviel Vieux	Membre

Mars 1991 – Juillet 1991

M. Raoul Nelson	Président
M. Joseph Depestre	Vice- Président
M. Danel Jacques	Directeur Général
M. Jean René Maurice	Membre
M. Gesner Comeau	Membre

Juillet 1991 – Décembre 1991

M. Raoul Nelson	Président
M. Joseph Depestre	Vice- Président
M. Gesner Comeau	Directeur Général
M. André Boisson	Membre
M. Georges Milord	Membre

Décembre 1991 – Février 1995

M. Jean Saint-Firmin	Président
M. Roland Merzier	Vice- Président
M. Guy Dorsainvil	Directeur Général
M. Ernst Boulín	Membre
M. Jacques M. Blanc	Membre

Février 1995 – Avril 1998

M. Raoul Nelson	Président
M. Gesner Comeau	Vice- Président
M. Georges Sajous	Directeur Général
M. Michel St-Firmin	Membre
M. Gérard D. Georges	Membre

Avril 1998 – Mars 1999 *Comité Provisoire de Contrôle et de Restructuration*

M. Yves Joseph	Président
M. Gérard Joseph	Vice- Président
M. Henri Ménard	Secrétaire
M. Gabriel Zéphyr	Membre

Mars 1999 – Août 2001 (*Comité Provisoire de Contrôle et de Restructuration*)

M. Guiteau Toussaint	Président
M. Frédéric Thélusma	Vice- Président
Mme Margarette Charles	Secrétaire
M. Frantz Désir	Membre

Août 2001 – Mai 2004

M. Guiteau Toussaint	Président
M. Gérard D. Georges	Vice- Président
M. Lévêque Valbrun	Directeur Général
M. Presler Paul	Membre
M. Joseph Edy Dubuisson	Membre

Mai 2004 – Juillet 2005

M. Guiteau Toussaint	Président
Mme Margarette Charles	Vice- Président
M. Joseph Edy Dubuisson	Directeur Général
M. Augustin Serge Brinnius	Membre
M. Fritzner Beauzile	Membre

Juillet 2005 – Octobre 2007

M. Guiteau Toussaint	Président
M. Jean Philippe Vixamar	Vice- Président
M. Joseph Edy Dubuisson	Directeur Général
M. Augustin Serge Brinnius	Membre
M. Fritzner Beauzile	Membre

Octobre 2007 – Octobre 2011

M. Guiteau Toussaint	Président (<i>décédé le 12 juin 2011</i>)
M. Jean Philippe Vixamar	Vice- Président
M. Joseph Edy Dubuisson	Directeur Général
Mme Angeline Renée Dominique	Membre
M. Fernand Robert Pardo	Membre